SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

Document de Référence

Relatif à l'exercice 2020

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24/09/2021 sous la référence EN/EM/028/2021.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_204.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attitrée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
Dh	Dirham
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DSQ	Direction de Support et Qualité
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance
SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SGLM	Sogelease Maroc
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce

DEFINITIONS

Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer : - Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions - Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; - La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
Coût Net du Risque (CNR)	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Encours brut / encours brut comptable	Correspond à la somme : - du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus - de la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA - des créances en souffrances sur tous les produits
Encours brut financier	Somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits commercialisés et des créances en souffrance.
Encours net	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice nets des remboursements par anticipation.
Refinancement	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue distribuer des crédits.

SOMMAIRE

Partie I. Attestations et coordonnées 7
I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM 8
I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM 9
I.3. L'Organisme Conseil 10
I.4. Responsable de l'information financière 11
I.5. Coordonnées de l'agence de notation 11
Partie II. Présentation générale de la société EQDOM 12
II.1. Renseignements à caractère général 13
II.2. Capital social 15
II.3. Endettement d'EQDOM 20
II.4. Engagements hors bilan 23
II.5. Nantissement d'actifs d'EQDOM 23
II.6. Notation d'EQDOM 23
Partie III. Gouvernance d'EQDOM 25
III.1. Assemblées générales 26
III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration 27
III.3. Organe de direction : La Direction Générale 35
Partie IV. Activité d'EQDOM 40
IV.1. Historique d'EQDOM 41
IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe 44
IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe 49
IV.4. Filiales d'EQDOM 55
IV.5. Le secteur du crédit à la consommation 56
IV.6. Activité d'EQDOM 68
Partie V. Informations Environnementales et sociales 80
V.1. Environnement 81
V.2. Approche RSE 81
V.3. Informations sociales 81
Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques 85
VI.1. Stratégie de développement 86
VI.2. Stratégie d'investissement 87
VI.3. Moyens techniques 88
Partie VII. Situation financière d'EQDOM 89
VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés) 90

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes 91
VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2020 102
VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2021 121
VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2021 121
Partie VIII. Prévisions 122
VIII.1. Stratégie de développement d'EQDOM 123
VIII.2. Prévisions d'EQDOM 124
Partie IX. Faits exceptionnels 125
Partie X. Litiges et affaires contentieuses 127
Partie XI. Facteurs de risque 129
XI.1. Risque Client 130
XI.2. Risque lie à l'évolution du TMIC 130
XI.3. Risque de taux 131
XI.4. Risque d'exploitation 131
XI.5. Risque opérationnel 131
XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif 132
XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire 132
XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires 132
XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits 133
XI.10. Risque lié à la pandémie du COVID 133
Partie XII. Annexes 134

Partie I. Attestations et coordonnées

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Représentant légal	Khalid CHAMI
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.92.02
Numéro de télécopieur	05.22.25.00.08
Adresse électronique	khalid.chami@EQDOM.co.ma

OBJET : Document de référence relatif à l'exercice 2020

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Khalid CHAMI
Président du Conseil d'Administration

I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	MAZARS	FIDAROC GRANT THORNTON	DELOITTE Audit
Représentant légal	Abdou DIOP	Faïçal MEKOUAR	Hicham BELEMQADEM
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	Marina Casablanca Bâtiment C / Ivoire III، Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Casablanca 27223
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.54.48.00	05.22.22.47.34
Numéro de télécopieur	05.22.42.34.00	05.22.29.66.70	05.22.22.47.59
Date de début du mandat	2017	2020	2011
Date de renouvellement du mandat	2020	-	2017
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019

OBJET : Document de référence relatif à l'exercice 2020

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance des dites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités et certifiés par les commissaires aux comptes MAZARS et DELOITTE au titre des exercices 2018 et 2019 et par nos soins au titre de l'exercice 2020 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités et certifiés par les commissaires aux comptes MAZARS et DELOITTE aux titre des exercices 2018 et 2019 et par nos soins au titre de l'exercice 2020.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP,
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR,
Associé

I.3. L'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Representant légal	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

OBJET : Document de référence relatif à l'exercice 2020

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les indicateurs du premier semestre 2021 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2018, 2019, 2020 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'APSF.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq BENSARI
Directeur du Conseil

I.4. Responsable de l'information financière

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Responsable de la communication	Naofal ZAZ
Fonction	Directeur financier
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.98.50
Numéro de télécopieur	05.22.99.23.37
Adresse électronique	naofal.zaz@EQDOM.co.ma

I.5. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	**FITCH RATINGS LIMITED**
Adresse	30 North Colonnade – Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44 20 3530 1223

Partie II. Présentation générale de la société EQDOM

II.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Capital social au 30/06/2021	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	▪ «Toutes les opérations de financement et de crédit de nature à permettre ou à faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien ou service à caractère économique, socioculturel ou de bien-être ; ▪ et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets»
Documents juridiques	Les statuts, les procés-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerktouni, Casablanca
Liste des textes legislatifs et règlementaires applicables	Par sa forme juridique, EQDOM est regie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ▪ La loi n°1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée; De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions du : ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019. ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée;

	▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 decembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative a l'appel public a l'epargne et aux informations exigees des personnes morales et organismes faisant appel public a l'epargne. ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions du: ▪ Dahir n°1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10% pour les crédits a la consommation et 20% pour les LOA)
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II.2. Capital social

II.2.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 30 juin 2021 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II.2.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en DH)	Capital social après augmentation du capital (en DH)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 DH
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 DH
30/06/1978	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 DH
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	30 000 6 000	Par I.R 100 DH
03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 DH (dont 100 DH de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 DH (dont 100 DH de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100DH
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	75 640 51 160	110 DH (dont 100 DH de nominal) 125 DH (dont 100 DH de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100DH
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 DH
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	Par I.R 100 DH
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 DH (dont 100 DH de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.

II.2.3. Evolution de l'actionnariat

Au 30/06/2021, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale à travers sa filiale Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1er mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Société Générale Marocaine de Banques a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Société Générale Maroc a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, SGMB a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, SCR a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

L'actionnariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

	2016		2017		2018*		2019		2020	
Actionnaire	**Actions**	**%****	**Actions**	**%****	**Actions**	**%****	**Actions**	**%****	**Actions**	**%****
SGCF	583 681	35,0%	-	-	-	-	-	-	-	-
SGFSH	-	-	583 681	35,0%	-	-	-	-	-	-
SGMB	313 560	18,8%	313 560	18,8%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
RCAR	281 972	16,9%	281 972	16,9%	281 972	16,9%	281 972	16,9%	281 972	16,9%
CIMR	100 606	6,0%	100 606	6,0%	100 606	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
SCR	-	-	-	-	-	-	86 668	5,2%	86 668	5,2%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Allianz maroc	41 331	2,5%	22 885	1,4%	22 885	1,4%	12 636	0,8%	12 636	0,8%
Saham Assurance	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%
Autres actionnaires	272 115	16,3%	290 561	17,4%	290 561	17,4%	214 143	12,8%	214 143	12,8%
Total	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**	**1 670 250**	**100%**

Source : EQDOM

** Acquisition de 34,95% du capital d'EQDOM par SGMB auprès de SG Finance Services Holding le 1er juin 2018*

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

*** Arrondi à la décimale supérieure*

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Commentaires
SCR	8 993	-	24/04/2019	1 051	5,19%	5%	Détention directe
SGMB	583 681	-	01/06/2018	1 174	55,21%	20% - 33,33% - 50%	SGMB détient 53,72% du capital d'EQDOM directement et le reste par le biais d'INVESTIMA

SGFSH	-	583 681	01/06/2018	1 174	0%	5% - 10% - 20% - 33,33%	
SGFSH	583 681	-	14/09/2017	-	34,95%	5% - 10% - 20% - 33,33%	Transfert de patrimoine de la filiale SGCF. A partir de cette date, SGFSH détient directement 34,95% du capital d'EQDOM
SGFSH	-	-	27/07/2016	-	34,95%	33,33%	Augmentation de la participation de SGFSH dans la filiale SGCF, détenant directement 34,95% du capital d'EQDOM, à 100%.

II.2.4. Actionnariat actuel

Au 27 mai 2021, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
SGMB	897 241	53,72%
RCAR	172 243	10,31%
CIMR	100 605	6,02%
SCR	77 525	4,64%
INVESTIMA	51 812	3,10%
Administrateurs d'EQDOM	11	0,00%
Autres actionnaires	370 813	22,20%
Total	**1 670 250**	**100%**

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

Les principaux actionnaires, détenant plus de 5% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

SGMB :

▪ **Dénomination sociale**	**SGMB**
▪ **Forme juridique**	Société Anonyme à Directoire
▪ **Activité**	- Banque commerciale; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ **Actionnariat**	- Société Générale France : 57,58% - Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,82%
▪ **Résultat net consolidé 2020**	800 MMAD
▪ **Situation nette consolidé 2020**	12 994 MMAD
▪ **PNB consolidé 2020**	4 993 MMAD

Source : SGMB

RCAR[1] :

▪ **Dénomination sociale**	RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)
▪ **Forme juridique**	Etablissement public
▪ **Activité**	Prévoyance sociale
▪ **Actionnariat**	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
▪ **Total bilan 2019**	109 182 MMAD
▪ **Résultat net 2019**	182,11 MMAD

Source : Rapport annuel 2019 de la CDG

[1] Rapport annuel 2020 non disponible à date

CIMR :

▪ **Dénomination sociale**	CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)
▪ **Forme juridique**	Société mutuelle de retraite
▪ **Activité**	Gestion du régime de retraite
▪ **Actionnariat**	-
▪ **Situation nette consolidé 2020**	67 020 MMAD
▪ **Résultat de gestion 2020**	-111,2 MMAD

Source : Rapport d'activité annuel 2020 de la CIMR

SCR :

▪ **Dénomination sociale**	SCR (Société Centrale de Réassurance)
▪ **Forme juridique**	Société anonyme
▪ **Activité**	Réassurance toutes branches
▪ **Actionnariat**	- CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% - Divers actionnaires : 6%
▪ **Capitaux propres 2020**	2 590,7 MMAD
▪ **Résultat net 2020**	317,8 MMAD
▪ **Chiffre d'affaires 2020**	2 633,5 MMAD

Source : Rapport annuel 2020 SCR

II.2.5. Capital potentiel d'EQDOM

A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.2.6. Pacte d'actionnaires d'EQDOM

A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.2.7. Négociabilité des titres d'EQDOM

Historique du cours de bourse EQDOM du 29/06/2018 au 30/06/2021 *(en MAD)*

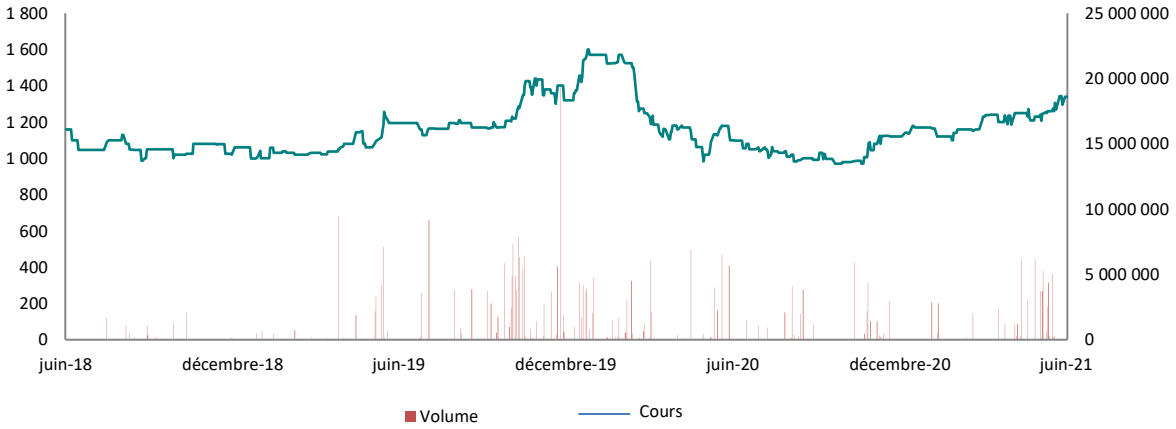

Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices :

en MAD	2018	2019	2020
Cours Min	986,00	998,00	970,00
Cours Max	1 300,00	1 439,00	1 600,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM par trimestre en 2020 et au 2ème trimestre 2021 :

en MAD	1er Trimestre 2020	2e Trimestre 2020	3e Trimestre 2020	4e Trimestre 2020	1er Trimestre 2021	2e Trimestre 2021
Cours Min	1 190,00	983,00	982,00	970,00	1 100,00	1 186,00
Cours Max	1 600,00	1 235,00	1 098,00	1 123,00	1 230,00	1 343,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois :

en MAD	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Cours Min	1 137,00	1 100,00	1 140,00	1 186,00	1 208,00	1 207,00
Cours Max	1 178,00	1 170,00	1 230,00	1 240,00	1 272,00	1 343,00

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices :

en KMAD	2018	2019	2020
Volume quotidien moyen	59,65	646,61	460,00
Volume global	14 734,25	159 066,10	114 999,28

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois :

en KMAD	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Volume des transactions	40,66	6 283,22	2 338,60	3 643,10	18 489,54	26 134,10

Source : Bourse de Casablanca

Il est à préciser qu'aucune suspension de cotation n'est intervenue au cours des trois derniers exercices (2018 – 2020) jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence.
L'analyse de la valeur EQDOM sur le marché se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement et autres activités financières(1)
P/E	2019	16,2x	15,5x
	2020	54,1x	57,1x
D/Y	2019	0%(2)	1,9%
	2020	5,8%	5,9%
P/B	2019	1,5x	1,7x
	2020	1,2x	1,3x
Capitalisation boursière au 31/12/2020 (en MMAD)		1 871	5 814
Capitalisation boursière au 30/06/2021 (en MMAD)		2 236	6 638

Source : Bourse de Casablanca / SGMB

(1) Hors DIAC SALAF, société en cours de liquidation judiciaire

(2) EQDOM n'ayant pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019, conformément aux recommandations de BAM

P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)

D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)

P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

II.2.8. Politique de distribution de dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Sur les cinq dernières années, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dividendes par action au titre de n-1 (en MAD)	85	81	78	-	65
Dont dividendes ordinaires	*60*	*60*	*60*	-	*60*
Dont dividendes exceptionnels	*25*	*21*	*18*	-	*5*
Total Dividende (en KMAD)	**141 972**	**135 290**	**130 280**	**-**	**108 566**
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	**146 627**	**136 249**	**131 016**	**135 040**	**34 387**
BPA de l'année n-1 (en MAD)	**88**	**82**	**78**	**81**	**21**
Pay out Ratio	**96,83%**	**99,30%**	**99,44%**	**0%**	**>100%**

La politique de distribution de dividendes d'EQDOM porte sur la distribution de la quasi-totalité des bénéfices réalisés au cours de l'exercice.

Conformément à la demande de Bank Al Maghrib, l'Assemblée Générale d'EQDOM du 26 juin 2020 a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019 et d'affecter le bénéfice de cette année au report à nouveau.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2020 à 65 MAD par action.

II.3. Endettement d'EQDOM

II.3.1. Dettes privées

Bons de Sociétés de Financement :

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à

50%. Dans ce cens, et en respect de ce plafond EQDOM est à un encours à échoir de 4 573,7 millions de dirhams au 02 août 2021 sur un plafond de 7 000 millions de dirhams.

Au 02 août 2021, l'encours des BSF à échoir s'élève à 4 573,7 millions de dirhams, ventilés comme suit :

Date de jouissance (date d'émission)	Date d'échéance	Maturité (années)	Mode de remboursement	Taux de référence	Spread (bps)	Taux de sortie	Montant (MMAD)	Encours au 02/08/2021	Taux
12/09/2017	12/09/2022	5	In fine	2,85%	60	3,45%	100,0	100,0	Fixe
31/10/2018	31/10/2022	4	In fine	2,75%	55	3,30%	264,0	264,0	Fixe
28/11/2018	28/11/2022	4	In fine	2,78%	55	3,33%	185,0	185,0	Fixe
28/12/2018	28/12/2023	5	In fine	2,88%	55	3,43%	219,7	219,7	Fixe
29/03/2019	29/03/2023	4	In fine	2,60%	45	3,05%	275,0	275,0	Fixe
31/07/2019	31/07/2022	3	In fine	2,45%	35	2,80%	310,0	310,0	Fixe
31/07/2019	31/07/2023	4	In fine	2,52%	40	2,92%	100,0	100,0	Fixe
31/07/2019	31/07/2024	5	In fine	2,57%	45	3,02%	100,0	100,0	Fixe
02/03/2020	02/03/2022	2	Amortissable	2,39%	30	2,69%	230,0	115,0	Fixe
31/03/2020	31/03/2022	2	Amortissable	2,40%	50	2,90%	150,0	75,0	Fixe
01/06/2020	01/06/2022	2	Amortissable	2,26%	42	2,68%	150,0	150,0	Fixe
30/06/2020	30/06/2022	2	Amortissable	1,79%	40	2,19%	650,0	650,0	Fixe
30/09/2020	30/09/2022	2	Amortissable	1,80%	40	2,20%	230,0	230,0	Fixe
29/01/2021	29/01/2023	2	Amortissable	1,68%	35	2,03%	210,0	210,0	Fixe
31/03/2021	31/03/2023	2	Amortissable	1,63%	35	1,98%	200,0	200,0	Fixe
31/05/2021	31/05/2023	2	Amortissable	1,64%	35	1,99%	580,0	580,0	Fixe
29/06/2021	29/06/2023	2	In fine	1,69%	37	2,06%	135,0	135,0	Fixe
	29/09/2023	2,25	In fine	1,72%	38	2,10%	137,0	137,0	Fixe
	29/06/2024	3	In fine	1,78%	42	2,20%	138,0	138,0	Fixe
30/06/2021	30/09/2024	3,25	In fine	1,81%	43	2,24%	210,0	210,0	Fixe
02/08/2021	02/08/2024	3	In fine	1,86%	42	2,28%	190,0	190,0	Fixe
							4 763,70	**4 573,70**	

Source : EQDOM

Le management de la société, prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de BSF par de nouvelles émissions de produits BSF ou autres, et ce dépendamment du contexte économique et de marché.

Emissions obligataires :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et constatant que les conditions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée sont satisfaites, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3 000 000 000 de dirhams avec ou sans appel public à l'épargne en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Emissions réalisées :

Les caractéristiques de la première émission obligataire réalisée en novembre 2019 se présentent comme suit :

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	
Plafond	1 500 000 000 MAD
Nombre maximum	15 000
Valeur nominale	100 000
Date de jouissance (date d'émission)	27/11/2019
Taux d'intérêt facial	Fixe : 2,72%
Prime de risque	35 points de base
Maturité	4 ans
Encours au 30/06/2021 (en capital)	1 125 000 000 MAD

Négociabilité des titres	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal

Source : EQDOM

Les résultats d'attribution de cet emprunt par catégorie de souscripteurs se présentent comme suit :

Résultats d'attribution par catégorie de souscripteurs (en KMAD)	OPCVM	Etablissements de crédit	Compagnies d'assurance	Organismes de retraite et de prévoyance
Montant souscrit	1 996 700	210 000	350 000	30 000
Montant alloué	1 169 600	123 900	206 500	0

Source : EQDOM

II.3.2. Dettes bancaires

Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 30 juin 2021, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement	Montant autorisé (En Kdh)	Montant utilisé (En Kdh)
Facilités de caisse	730 000	84 000
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	1 949 400	250 000
TOTAL	**2 679 400**	**334 000**

Source : EQDOM

Ligne de crédit	Date 1er déblocage	Date échéance	Mode remboursement
150 MDH	27/11/2020	29/10/2021	In fine
100 MDH	31/05/2021	30/11/2021	In fine

Source : EQDOM

Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2018 et 2020

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	2020	Evol 19/18	Evol 20/19
Evolution de l'encours des dettes bancaires	699 943	215 776	719 971	-69,2%	>100%

Source : EQDOM

L'évolution de l'encours des dettes bancaires entre 2019 et 2020 s'explique par le remplacement en novembre 2020 d'une tombée obligataire de 375 MDH par des crédits bancaires.

EQDOM n'est pas assujetti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes

Un crédit spot de 100 MDH a été obtenu en date du 31/05/2021 remboursable in fine à la date d'échéance du 30/11/2021.

D'autres crédits spot ont été débloqués et remboursés du 01/01/2021 au 30/06/2021 à des durées inferieures à 1 mois. Le total de ces spots s'élève à 537 MDH.

II.4. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Engagements donnés	94 127	44 280	-53,0%	50 408	13,8%
Engagements reçus	3 144 445	2 673 286	-15,0%	2 655 618	-0,7%
Valeurs et suretés reçues en garantie	66 208	65 792	-0,6%	60 114	-8,6%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

II.5. Nantissement d'actifs d'EQDOM

Les actifs d'EQDOM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.6. Notation d'EQDOM

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en février 2021 sont les suivantes :
Note à court terme : confirmé à « F1+(mar) ».
Note à long terme : confirmé à « AA+(mar) » ; Perspectives stables.
Note de soutien extérieur : 3

En février 2021, la note de soutien extérieur de EQDOM se stabilise à 3.

L'historique des notes nationales attribuées par Fitch Ratings à EQDOM se présente comme suit :

Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme	Note de soutien extérieur
Février-21	F1+	AA+	Stable	3
Novembre-20	-	-	-	3
Mai-20	F1+	AA+	Stable	2
Février -19	F1+	AA+	Stable	2
mars-18	F1+	AA	Stable	2
juil-17	F1+	AA	Stable	2
sept-16	F1+	AA	Stable	2
juil-16	F1+	AA	Stable	2

Source : Fitch Ratings (2016 à 2021)

L'extrait traduit du communiqué de presse de Février 2021 se résume comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

Les notations d'EQDOM sont basées sur une forte probabilité de soutien de SGMB et du groupe SG en cas de besoin. SGMB utilise EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. À notre avis, EQDOM joue un rôle important pour SGMB, qui à son tour a une forte influence sur la notation nationale à long terme d'EQDOM. Cela se reflète dans la notation d'EQDOM qui a été baissée une fois par rapport à celle de SGMB.

SGMB détenait directement 53,7% d'EQDOM à fin juin 2019, et le groupe SG contrôle à nouveau 3,1% via une autre entité. A notre avis, EQDOM bénéficie d'une intégration forte et croissante avec SGMB, car elle est le point central du développement, de la structuration et de la tarification des crédits à la consommation du groupe au Maroc. Les produits sont distribués via les succursales SGMB.

Les financements hors fonds propres d'EQDOM proviennent d'émissions de dettes à moyen terme et de prêts bancaires, y compris de la SGMB. Les besoins de refinancement sont gérables et le risque de liquidité est atténué par le soutien potentiel de la SGMB. EQDOM est l'une des deux principales sociétés de crédit à la consommation au Maroc, avec une part de marché globale d'environ 20%.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une dégradation de la notation d'EQDOM sont :

Une dégradation des notes à long terme et du soutien extérieur d'EQDOM pourrait résulter d'une réduction de la participation du groupe SG dans EQDOM ou si Fitch estime que l'importance stratégique d'EQDOM ou l'intégration avec SGMB ont toutes deux diminué, ce que nous ne prévoyons pas à l'heure actuelle. Le soutien extérieur d'EQDOM serait également dégradée en cas de dégradation de plusieurs crans du IDR de SG ou si le plafond du pays du Maroc est révisé à la baisse d'au moins deux crans, ce que Fitch considère également comme peu probable à l'heure actuelle.

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une amélioration de la notation d'EQDOM sont :

Une amélioration des notations nationales d'EQDOM résulterait en l'égalisation des notations avec SGMB. Cela se produirait si EQDOM devenait une filiale principale de SGMB, se matérialisant à titre d'exemple par un contrôle à 100% par SGMB et par une plus grande intégration.

Bien que ce ne soit pas notre scénario de base, une révision à la hausse de plusieurs crans du plafond souverain du Maroc conduirait à une amélioration du soutien extérieur d'EQDOM. Une révision à la hausse d'un cran du plafond souverain du Maroc combinée à une intégration accrue d'EQDOM avec SGMB pourrait également conduire à une hausse du soutien extérieur d'EQDOM.

Partie III. Gouvernance d'EQDOM

III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.
Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence :

- Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Conditions d'admission

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.
Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.
Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.
Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.
Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Droit de vote

Chaque administrateur a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.
En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.
La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Quorum et majorité

Assemblée générale ordinaire
Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.
Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou pises en gage.
Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Assemblée générale extraordinaire
L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première

convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.
Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration

III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

Mode de convocation

Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige. En cas d'urgence, ou de défaillance de sa part, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes.
Le conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.
Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.
Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Conditions d'admission

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.
Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.
Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins Une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. A l'exception des administrateurs indépendants.
Les commissaires aux comptes veillent à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire.
La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

III.2.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 30/06/2021 est composé de 11 membres et présidé par Monsieur Khalid CHAMI.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Khalid CHAMI	Président du Conseil d'Administration	AGO du 13/09/2018	AGO statuant sur les comptes de 2023
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGO du 13/09/2018	AGO statuant sur les comptes de 2021
Mme Michèle THILL	Administratrice (Superviseur région Maroc au sein du groupe SG)	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2023
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur (Président d'honneur et membre du conseil de surveillance de SGMB)	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Mohamed TAHRI	Administrateur (Directeur Général et membre du Directoire de SGMB)	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Saïd RKAIBI	Administrateur	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Gérard TOUATI	Administrateur (ex-représentant de SGCF)	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
SGMB (représentée par son Président du Directoire M. Ahmed EL YACOUBI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
CIMR (représentée par son Président Directeur Général, M. Khalid CHEDDADI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
SCR (représentée par son Directeur Général Monsieur Youssef FASSI FIHRI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Jean-Hugues DELVOLVE	Administrateur	AGO du 27/05/2021	AGO statuant sur les comptes de 2024

Source : EQDOM

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

III.2.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'administration[2]

- **M. Khalid CHAMI**

Diplômé de HEC Paris en 1991

Fonctions précédentes :

- Co-Directeur mondial des ventes et du marketing à la Société Générale France ;
- Directeur Délégué, Responsable de la Direction des Grandes Entreprises à la SGMB ;
- Membre du Comité Exécutif, membre du Comité Financier de la SGMB ;
- Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire de la SGMB ;
- Directeur Général, Membre du Directoire de la SGMB ;
- Président du Directoire de la SGMB.

Autres mandats :

- Président du Conseil de Surveillance de la SGMB ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Administrateur d'ALD Automotive ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de Sogélease ;
- Administrateur de MARBAR S.A. ;
- Administrateur de MARBAR CHIMIE S.A. ;
- Administrateur de GEMARFIN SARL ;
- Président du Conseil d'Administration d'Union Maritime Minière SA ;
- Président du Conseil d'Administration de Transports Marocains.

- **Mme Amina FIGUIGUI**

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE ;
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG ;
- Administratrice représentante l'ONP à l'Institut National de Recherche Halieutique.

Autres mandats :

- Directeur Général de l'ONP depuis février 2010 ;
- Administratrice indépendante et membre du Comité d'Audit de Maroclear depuis Juillet 2004 ;
- Administratrice indépendante et Présidente du comité d'Audit de DISWAY ;
- Administratrice indépendante et Présidente du comité d'Audit de Ciments du Maroc ;
- Administratrice désignée par arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique de l'ISCAE.

- **Mme Michèle THILL**

Diplômée de l'Université de Metz et du Centre d'Etudes Supérieures du Commerce International

Fonctions précédentes :

- Customer Service Manager – SG Global Transaction Banking Trade services ;
- Directeur Marketing - SG Global Transaction Banking Trade services ;
- Directeur de mission organisation commerciale et financement – SG International Banking & Financial Services ;

[2] Source : EQDOM

- Directeur Corporate & Global Transaction Banking services - SG International Banking & Financial Services ;
- Superviseur région Maroc – Groupe SG.

Autres mandats :

- Représentante du Groupe SG : Administratrice d'INVESTIMA.

- **M. Abdelaziz TAZI**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à la SGMB ;
- Administrateur Directeur Général à la SGMB ;
- Vice-Président Directeur Général à la SGMB ;
- Directeur Général à la SGMB.

Autres mandats :

- Président d'honneur et membre du Conseil de Surveillance SGMB ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- PDG de Ventec Maroc ;
- Administrateur de SGLM ;
- Administrateur de Gras Savoye Maroc ;
- Administrateur de Saham Assistance ;
- Administrateur d'Investima ;
- Administrateur de Dounitex ;
- Administrateur de VM Sécurité ;
- Administrateur de Ecowell ;
- Administrateur de MCS.

- **M. Mohamed TAHRI**

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – SGMB ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – SGMB ;
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – SGMB ;
- Directeur du Groupe Abdelmoumen[3] - SGMB ;
- Directeur Régional de Rabat – SGMB ;
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – SGMB ;
- Directeur du Pôle Réseau – SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – SGMB.

Autres mandats :

- Directeur Général et membre du Directoire de SGMB ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse ;
- Président du Conseil d'Administration Sogelease ;
- Représentant Permanent de la SGMB à Sogecapital Investissement ;

[3] Ancien groupement d'agences SGMB

- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Président du Conseil d'Administration Athena Courtage.

- **M. Saïd RKAIBI**

Diplômé de l'École Centrale de Paris en 1987 (Diplôme d'Ingénieur).

Fonctions précédentes :

- Fondateur et PDG du Groupe MedTech ;
- Co-fondateur de la société Disway et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'Administration de Omnidata ;
- Président Directeur Général de Medtech ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Disway ;
- Administrateur de NCRM ;
- Président du Conseil d'Administration de AEBDM ;
- Président du Conseil d'Administration de Forum ;
- Président du Conseil d'Administration de Dial Technologie ;
- Président du Conseil de Surveillance de S2M ;
- Administrateur de SOPRIMA ;
- Président du Conseil de Surveillance de Oppscience.

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Direction des Systèmes d'Information de SGMB ;
- Secrétariat Général de SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de SGMB ;
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France ;
- Président du Directoire de SGMB.

Autres mandats :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de SGLM ;
- Administrateur de la Société Générale au Sénégal (SGBS) ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de ALD AUTOMOTIVE MAROC ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Représentant permanent d'INVESTIMA dans le Conseil d'Administration de Ventec Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration de NEMA CAPITAL ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de NEMA CAPITAL.

- **M. Khalid CHEDDADI**

Diplômé de l'École des Mines de Paris (Diplôme d'ingénieur).

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de la Compagnie d'Assurances L'ALLIANCE AFRICAINE ;
- Directeur Général de la CIMR ;

Autres mandats :

- Président Directeur Général de Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites "CIMR" ;
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Président du Conseil d'Administration de Warak Press ;
- Président du Conseil d'Administration de Sochepress ;
- Président du Conseil d'Administration de Sapress ;
- Président du Conseil d'Administration de Upline Ventures ;
- Administrateur de CFG Bank ;
- Administrateur de Al Mada Holding ;
- Administrateur de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur de SOMED ;
- Administrateur de Jorf Fertilizers Company V ;
- Administrateur de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur de Ciments du Maroc ;
- Administrateur de BCP ;
- Administrateur de Olea Capital Fund ;
- Administrateur de CIH ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur de Société des Boissons du Maroc ;
- Administrateur de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur de Auto Hall ;
- Administrateur de Risma ;
- Administrateur de AFMA ;
- Administrateur de Sonasid ;
- Administrateur de Larbel ;
- Administrateur de Pasteur ;
- Administrateur de Nejma ;
- Administrateur de Ranila ;
- Administrateur de AXA Assurances Maroc ;
- Administrateur de Fondation ARRAWAJ de Microfinance ;
- Président du comité de surveillance de Maghreb Siyaha Fund ;
- Président du comité de surveillance de Maghreb Siyaha Fund Resort ;
- Membre du comité de surveillance de Alhif.

- **M. Youssef FASSI FIHRI**

Diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech et d'un MBA en Management de l'ESCP.

Fonctions précédentes :

- Associé Directeur Général de TEXA ;
- Administrateur Directeur Général de Papelera de Tetuan ;
- Président Directeur Général de Exprom Facilities et CGPark.

Autres mandats :

- Directeur Général à la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Administrateur de IMMORENTE ;
- Administrateur de JAWHARAT CHAMAL ;
- Administrateur de CAT ;
- Administrateur de SMAEX ;
- Administrateur de AM INVEST MOROCCO ;
- Administrateur de SEN RE ;

M. Gérard TOUATI

Diplômé d'un DUT Techniques de Commercialisation option Commerce International.

Fonctions précédentes :

- Directeur Délégué aux Financements aux Particuliers de FRANFINANCE (filiale à 100% du Groupe Société Générale) ;
- Directeur Général de COMPAGNIE FINANCIERES DE BOURBON ;
- Président du Conseil d'Administration de KHADAMET ;
- Membre du conseil de surveillance de DISPONIS ;
- Président Directeur Général de COMPAGNIE FINANCIERES DE BOURBON ;
- Directeur Général de FRANFINANCE ;
- Directeur Général de SOGEFINANCEMENT.

Autres mandats :

M. Gérard TOUATI n'exerce aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

M. Jean-Hugues DELVOLVE

Diplômé du 3ème cycle à l'IAE de Toulouse avec obtention du diplôme (DESS) et Diplôme de Maîtrise de droit public à l'université de sciences sociales de Toulouse

Fonctions précédentes :

- Directeur Général Délégué de CGL (raison sociale de CGI Finance) : En charge de 5 divisions opérationnelles. Le réseau d'agences spécialisées dans le financement automobile en France, l'activité financement de bateaux de plaisance en France, en Italie et aux USA, l'activité de regroupement de prêts en France, l'activité de financement des financements de stocks de véhicules et le département marketing. Ces divisions couvrent les activités de vente, de marketing et de gestion de l'octroi de crédit ;
- Superviseur SGCF : En charge de définir et mettre en œuvre la stratégie en matière de financement automobile dans tous les pays couverts par la division « Crédit à la consommation » de la Société générale.

Autres mandats :

- Président de PRIORIS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de PRIORIS ;
- Président de SEFIA ;
- Membre du Conseil de Surveillance de SEFIA ;
- Administrateur de GL Italia Spa ;
- Administrateur de SGB Finance Italia Spa ;
- Président de CGI North America In. ;
- Administrateur de CGI Finance Inc ;
- Représentant le Gérant Associé CGL de CONCILIAN SNC ;
- Représentant le Gérant Associé CGL de FINASSURANCE SNC ;

- Membre du Conseil de Surveillance de Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ALD Lease Finance GMBH et ALD Autoleasing GMBH ;
- Gérant de ETBS Hervé VIDAL ;
- Président du conseil de BPF Financiranje : JV Banque Peugeot Finance et Société Consumer Finance (Slovénie) ;
- Directeur général adjoint CGI Finance ;
- Directeur du développement et du marketing CGI Finance ;
- Directeur du réseau d'agence CGI Finance ;
- Directeur du Marketing CGI Finance ;
- Directeur d'agence DIAC (Renault Crédit) puis CGI Finance.

III.2.4. Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,2 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2020.

Les jetons de présence perçus entre 2018 et 2020 se présentent comme suit :

En MMAD	2018	2019	2020
Jetons de présence	**1,3**	**1,2**	**1,2**

III.2.1. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

A ce jour, il n'existe aucun prêt accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration.

III.2.2. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, la circulaire 5/W/2016 et la lettre circulaire den° 1/DSB/2018 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à deux, soit 18,2% des membres du Conseil.

III.2.3. Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration

Comités	Composition	Périodicité	Attributions
Comité d'audit et des risques	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (administratrice indépendant) Membre : M. Youssef FASSI FIHRI : En qualité d'administrateur représentant de SCR	Semestrielle	Passer en revue les réalisations et les perspectives sur le contrôle interne et la validation de plan d'audit annuel

	Membre : M. Ahmed El YACOUBI : en qualité d'administrateur représentant de SGMB Invité permanent : M. Saïd RKAIBI en qualité d'administrateur		
Comité des nominations et rémunérations	Président : M. Ahmed El YACOUBI Membre : Mme Michèle THILL en qualité d'administratrice Membre : M. Khalid CHEDDADI en qualité d'administrateur	Semestrielle	Ce Comité est chargé d'accompagner l'organe d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération ainsi que dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil et ceux de l'organe de Direction

Le Conseil d'Administration a tenu en 2020 (3) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de plus de 90%.

III.3. Organe de direction : La Direction Générale

III.3.1. Principaux dirigeants de la société

Au 30 juin 2021, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom & Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Date d'expiration du mandat	Autres fonction occupées dans d'autres entités
M. BENBOUJIDA Younes	2018	Directeur Général	n/a	Aucune
M. VINCENT Jean-Philippe	2019	Directeur Général Délégué	n/a	Aucune

III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de la société

- **M. Younes BENBOUJIDA, 49 ans, Directeur Général**

Titulaire d'un diplôme d'Expertise Comptable, Younes BENBOUJIDA a rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2005, où il occupe le poste de Chargé d'affaires Senior à la Direction des Grandes Entreprises puis de Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2006.

En 2011, Younes BENBOUJIDA est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements et de la Direction des marchés de capitaux.

En 2013, il est nommé Directeur du Pôle Banque de Financement et d'Investissement, en charge de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements, de la Direction des marchés de capitaux, de Sogécapital Bourse et de Sogécapital Gestion.

En novembre 2014, Younes BENBOUJIDA a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Depuis juin 2018, M. BENBOUJIDA a rejoint EQDOM en sa qualité de Directeur Général.

- **M. Jean-Philippe VINCENT, 44 ans, Directeur Général Délégué**

M. Jean-Philippe VINCENT est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Centrale de Lyon.

En 2000, il rejoint la Société Générale en France en tant qu'inspecteur, pour devenir Responsable Prospective & Nouvelles Implantations chez SGCF. En septembre 2008, il est nommé Directeur Régional chez SGCF à Paris. Il est ensuite nommé en octobre 2010 Co-Responsable puis Responsable de KrediVer, basé à Istanbul.

En février 2016, il est nommé Directeur Général délégué d'ESSOX – Groupe Société Générale à Prague.

Depuis Mars 2019, M. Jean-Philippe VINCENT rejoint EQDOM en sa qualité de Directeur Général Délégué.

III.3.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de la société

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2018	2019	2020
Rémunérations globales	**16,9**	**17,8**	**16,0***

(*) Principaux dirigeants = 10 membres du COMEX (y compris le personnel détaché / SGMA)

III.3.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants d'EQDOM

Nombre de bénéficiaires	Montant total des crédits accordés (*) en MAD
2	**2 154 373**

(*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel

ORGANIGRAMME D'EQDOM AU 30/06/2021

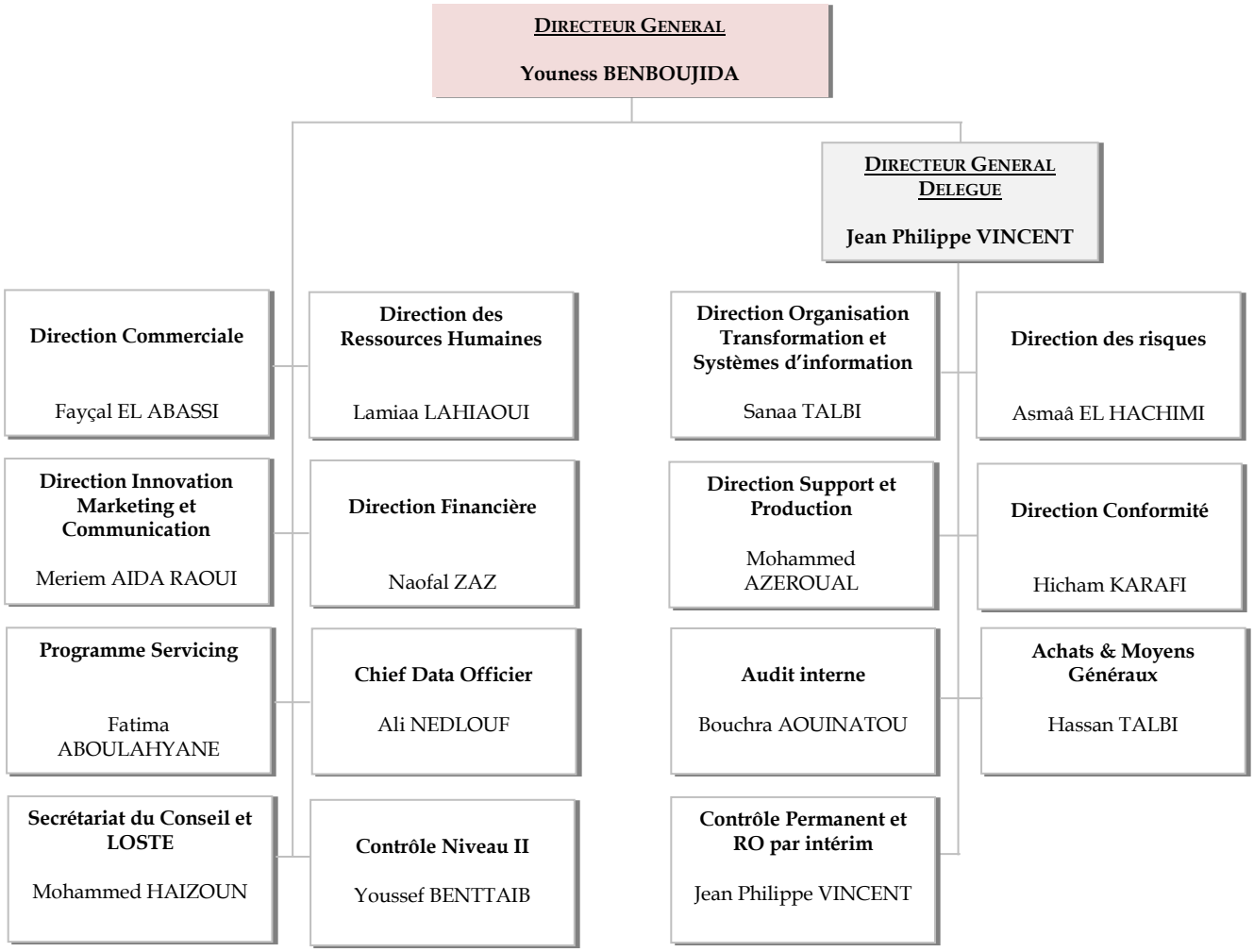

Source : EQDOM.

NB : - La Direction du Contrôle permanent a été scindée en deux directions – Conformité d'une part et Contrôle Permanent d'autre part. M. Vincent assure la direction intérimaire du Contrôle Permanent.

- Monsieur Hassan TALBI a été nommé Responsable des Achats et Moyens Généraux en février 2021.

III.3.5. Comités de contrôle d'EQDOM

Au 30/06/2021, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
COMEX	Hebdomadaire	DG, DC, DF, DOSI, Risques, DConformité, DRH, DIMC, D.Programme Servicing	- Pilotage des activités et exécution des orientations stratégiques, - Echange et réflexion sur la stratégie et les sujets majeurs.
Comité de Crédit	Quotidien	DG et Responsable Gestion Risque Crédit.	Validation des demandes de crédit conformément à la politique d'octroi .
Comité Risques	Trimestriel	DG,DIR/RISQUES, DC, Finance, DOSI-DIR/RISQUES SGMB MAROC.	Assurer le suivi des encours par CSP, et l'évolution du risque sectoriel, l'analyse des HR et la qualité de la nouvelle production.
Comité Fraude	Trimestriel	DG, Recouvrement- DC, Risques Opérationnel et SM, DConformité - DSP- DIR/RISQUES DIR/RISQUES SGMB MAROC- DIR RECOUVREMENT/SGMB- JURIDIQUE.	- Echange autour du dispositif fraude. - Suivi de l'avancement des actions de lutte contre la fraude.
Comité Score et Industrialisation de l'acceptation	Trimestriel	DG,DR,DC,EMA,RET/Supervision Paris-DR/SGMA.	Piloter l'acceptation et l'octroi.
Comite Recouvrement élargi	Trimestriel	DG-Risques & Recouvrement, DC, Finance, DSP.	Point de synthèse sur les réalisations et performances et analyse des points concernant le recouvrement et le contentieux.
Comité Partenaires	Trimestriel	DG, Risques & Recouvrement, DC, DConformité, DSP, DIR/RISQUES SGMB.	Suivi des risques liés aux partenaires.
Comité Projets	Trimestriel	COMEX, 4 BL, DConformité, DOSI.	- Présentation de l'état d'avancement du portefeuille projets. - Suivi des évolutions.
Comité de suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025	Mensuel	COMEX, Responsable de programme Usine de traitement, PMO du programme Servicing, DRH,, Chief Data-Consultants externes.	Suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025
Comité Tarification	Trimestriel	DG, 4 BL, DC, DF, DR, DIMC, Responsable Pilotage et actions transverses.	Valide les propositions de tarifications des Business Lines ou du Marketing.
Comité Risques Opérationnels et SM	Trimestriel	COMEX, DConformité, Responsable RO/SM, DOSI,DMG, DC, RSSI, RAI, Responsable CN2	- Veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent (risque opérationnel, surveillance permanente). - Analyser les principaux dysfonctionnements relevés et coordonner les actions permettant

			d'améliorer l'efficacité du contrôle permanent.
Comité Conformité	Trimestriel	DG , DOSI,DR, DC, DConformité, Directeur conformité de la SGMA ou le superviseur CPLE/AMO en charge de l'implantation, DRH,DAJ, Responsable AUDIT, Responsable CN2	Les principales missions sont : - Le suivi de l'activité conformité. - Le suivi de la veille réglementaire en matière de conformité. -Remontée des disfonctionnements de conformité.
Comité de pilotage du programme LAFAYETTE	Bimestriel	DG, DOSI, DR, DC, DConformité, DF, DRH, DMIC	Les principales missions sont : - Suivi de l'avancement du chantier programme LAFAYETTE. - S'assurer de la mise en place effective des différents chantiers.
Comité SOGECONTACT	Semestriel	DG, DIMC, DR, DOSI, REC, DC, DSP, Superviseur EQDOM Tel-SAV	- Assurer le pilotage et la coordination du centre de relation client sur l'ensemble de ses activités. -Evaluer les avancements des actions et projets.
Comité KYP	Hebdomadaire	DG, DC, DConformité, DR	S'assurer de l'actualisation des dossiers d'agrément des partenaires.
Comité Réclamations	Semestriel	DG, DSP, DConformité, DIMC, DOSI, Juridique, DC, DR	Les principales missions portent sur : - L'analyse des flux des réclamations ; - L'analyse des délais de traitement des réclamations ; - L'analyse des différents canaux de remontées, - La mise en place des plans d'actions d'amélioration.
Comité Stratégique de la Sécurité du Système d'Information	Annuel	DG,DOSI	Les principales missions sont : - Zoom sur les indicateurs de sécurité du système d'information. - Sensibilisation sur la cybercriminalité et son impact sur EQDOM. - Zoom sur le projet de mise en place d'un cadre de management de la sécurité de l'information.
Comité Plan de Continuité et Gestion de Crise	Semestriel	COMEX,RSSI, Autres contributeurs en fonction de besoin.	- Assurer le suivi, l'avancement des travaux de maintenance du dispositif PCA/GC - Présenter les résultats des tests déroulés selon le calendrier du Groupe.
Comité d'hygiène et de Sécurité	Annuel	DG, RH, Médecin de travail, Assistante Sociale, DMG, Représentant Bureau Syndical.	Les principales missions sont : -Présentation des activités médico-sociales. - Présentation des réalisations et projections en matière d'hygiène et sécurité.

Source : EQDOM

(*) Représentant de la Direction Générale : le Directeur Général M. Younes BENBOUJIDA ou le Directeur Général Délégué M. Jean Philippe Vincent

Partie IV. Activité d'EQDOM

IV.1. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.
Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

Sept. 1974	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
1978	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
1974-1995	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
1992	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
Juin 1995	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
1996	Mise en place d'un nouvel outil informatique performant
Déc. 1996	Autorisation du Ministère des Finances pour émettre des BSF
Mai 1997	CREDIT EQDOM adopte une nouvelle identité visuelle afin de moderniser son image et devient EQDOM.
Juin 1997	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 millions de dirhams) qui sera suivi de nombreux autres
Oct. 1997	EQDOM se diversifie, s'oriente vers le prêt affecté et finance la voiture, les ordinateurs, les vacances et la santé
Oct. 2001	Transfert du nouveau siège social au Bd Zerktouni
Mars 2002	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital
Mai 2002	OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133.620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM.
Déc. 2002	Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblé générale)
Janv. 2003	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003
Févr. 2003	Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés
Juin 2003	Fusion absorption de Sogécrédit, filiale de la Société Générale Marocaine des Banques, avec effet au 1er janvier 2003
2004	Démarrage opérationnel de la gestion des crédits SOGEFINANCEMENT (filiale de la SGMB)
2004	Consolidation du développement du produit LOA
Déc. 2004	Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS
2005	Mise en place de différentes mesures organisationnelles au sein d'EQDOM qui se sont traduites par : ▪ la création d'une Direction du Contrôle du Risque, ▪ la réorganisation de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, ▪ la réorganisation des départements recouvrement et contentieux au sein de la Direction Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques
Déc. 2005	Relèvement par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme de A à A+, la notation à court terme a été maintenue à F1

2007	Relèvement par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme de A+ à AA et la notation à court terme de F1 à F1+. Suppression par la loi de Finances 2007 du remboursement de la TVA relative aux opérations de financement LOA. Hausse des tarifs de prestation de la PPR en matière de prélèvement à la source sur les salaires des clients fonctionnaires. Confirmation par Fitch Rating de la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court et AA pour le long terme
2008	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+. Mise en place du produit « Ijara » Mise en production du crédit « Retraités CIMR » Le taux de TVA désormais applicable est de 20% sur les produits LOA Le taux de l'IS est ramené à 37% La Direction Générale des Impôts a apporté une clarification concernant le produit alternatif « Ijara », qui supporte désormais une TVA de 20%, soit le même taux que la LOA
2009	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.
2010	Lancement du 1er baromètre de l'automobile au Maroc Mise en place du Crédit Bureau[4] Fermeture de l'agence Marrakech Medina et inauguration de l'agence Marrakech Route de Casablanca
2011	Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF. Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude. Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ». Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques. Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.
2012	Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur
2013	Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto Hall, Hyundai et CAC Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives La Loi de finances 2013 a assujetti à la TVA de 20% les ventes de véhicules d'occasion ; par extension, cette mesure s'applique également à la valeur résiduelle (en moyenne 35% du prix du véhicule) due par le client lors de la levée d'option au terme d'un contrat LOA
2014	Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile). Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata Lancement d'offres dédiées avec Auto Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda) Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives
2015	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines)

[4] Le crédit bureau permet la centralisation des risques et le partage de l'information sur les emprunteurs entre les institutions financières de crédit (banques, sociétés de financement et associations de microcrédit). Au Maroc, la délégation de la gestion du crédit bureau a été confiée par Bank Al Maghrib à la société EXPERIAN. Le crédit bureau vise principalement à : Renforcer la généralisation d'accès à l'information sur l'ensemble des engagements des clients ; Réduire les créances en souffrance ; Participer à la baisse du coût du crédit suite à une meilleure maitrise des risques

	Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall
2016	Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire Opérations de marketing direct, notamment les actions de Phoning Réseau et EQDOM tel sur les populations des retraités Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)
2017	Poursuite de la transformation en réorganisant le dispositif commercial en créant 3 lignes métiers commerciales hiérarchiquement distinctes (Dispo, Auto et Distribution) Amélioration de l'efficacité commerciale et la sécurité des opérations via l'évolution des process Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc. Participation active dans différentes manifestations à savoir : • Participation à l'exposition Mercedes pendant 2 mois ; • Participation au Salon de l'occasion ; • Participation au Salon du Taxi ; • Sponsoring du guide de l'acheteur Automobile ; • Sponsor de la 8ème édition du trophée de l'Automobile ; • Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES
2018	Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ; La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).
2019	Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars. Arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril. Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat. Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs). Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».
2020	Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire. Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de Mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie. Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ». Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM
2021	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile.

Source : EQDOM

IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe

IV.2.1. Présentation de Société Générale France

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient, au 31 décembre 2020, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,58% par Société Générale France.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers avec 14,5 Mds EUR de capitalisation boursière au 31/12/2020, actif dans 61 pays et employant 133 000 salariés. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont en Russie, en République Tchèque, en Roumanie et au Maroc. Le groupe Société Générale est organisé en 3 pôles : (i) la Banque de détail en France, (ii) la banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises et (iii) la banque de financement et d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et métiers titres.

En mars 2021, la notation long terme de Société Générale est A- (Fitch Ratings), A (Standard & Poor's) et A1 (Moody's).

Depuis le 1er janvier 2010, l'activité Banque de détail France s'articule autour de Société Générale, de Crédit du Nord avec ses 8 banques régionales (dont Société Marseillaise de Crédit depuis le 30 septembre 2010), et de Boursorama. La performance financière de la Banque de détail en France affiche avec un PNB de 7,3 milliards d'euros au titre de l'année 2020, en baisse de 5,6% par rapport à 2019.

L'année 2013 a vu le rapprochement du **pôle Réseaux Internationaux avec le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances**. Le nouvel ensemble **IBFS** regroupe désormais les réseaux bancaires avec les activités de crédit à la consommation (organisés en trois zones géographiques : Europe, Russie, et AFMO (Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer)) et trois métiers spécialisés (activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes automobiles, financement de biens d'équipement professionnels).

Le pôle **IBFS**, compte plus de 59 000 collaborateurs et une présence dans 61 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à ses clients (particuliers, professionnels et entreprises). Avec 7,5 milliards d'euros de revenus au titre de l'année 2020, en baisse de 10,1% par rapport à 2019, le pôle contribue à près de 34% aux revenus du Groupe.

Société Générale **Global Banking & Investor Solutions (GBIS)** est la banque dédiée à la grande clientèle et aux solutions investisseurs. Partie intégrante du groupe Société Générale, le pôle GBIS, créé en septembre 2013, compte plus de 20 000 collaborateurs implantés dans 39 pays et regroupe au plan mondial les activités de Banque de Financement et d'Investissement, de Gestion d'Actifs et Banque Privée et de Métier Titres. GBIS est un moteur de croissance fort pour le Groupe et constitue un pilier clé de son modèle de banque universelle. Le pôle GBIS a réalisé un PNB en 2020 de 7,6 milliards d'euros, en baisse de 12,5% par rapport à 2019. Le pôle contribue ainsi à hauteur de 34,4% au revenu total du Groupe.

Société Générale enregistre un Produit Net Bancaire consolidé de 22,1 milliards d'euros en 2020, en recul de 10,4% par rapport à 2019.

Après prise en compte de la charge fiscale et des intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) ressort à - 258 milliards d'euros, permettant de dégager un ROE après impôt de -1,7 %.

Le bénéfice net par action s'établit à -1,02 euros sur l'exercice 2020 contre 3,05 euros en 2019.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'EUR	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Produit Net Bancaire	25 205	24 671	-2,1%	22 113	-10,4%
Résultat d'exploitation	6 269	5 666	-9,6%	2 093	-63,1%
Résultat Net	4 556	3 946	-13,3%	196	-95,0%
Résultat Net Part du Groupe	3 864	3 248	-15,9%	-258	n/s
ROE après impôt (en %)	7,1%	5,0%	-210 pbs	-1,7%	-670 pbs

Source : Société Générale

IV.2.2. Présentation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient au 31 décembre 2020, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,58% par Société Générale France.
Créer en 1913, Société Générale Marocaine de Banques est un groupe financier privé présente sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers
- Marché des Marocains du Monde
- Marché des Professionnels
- Banque Privée
- Marché des PME/PMI
- Marché des Grandes Entreprises

Au 30/06/2021, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

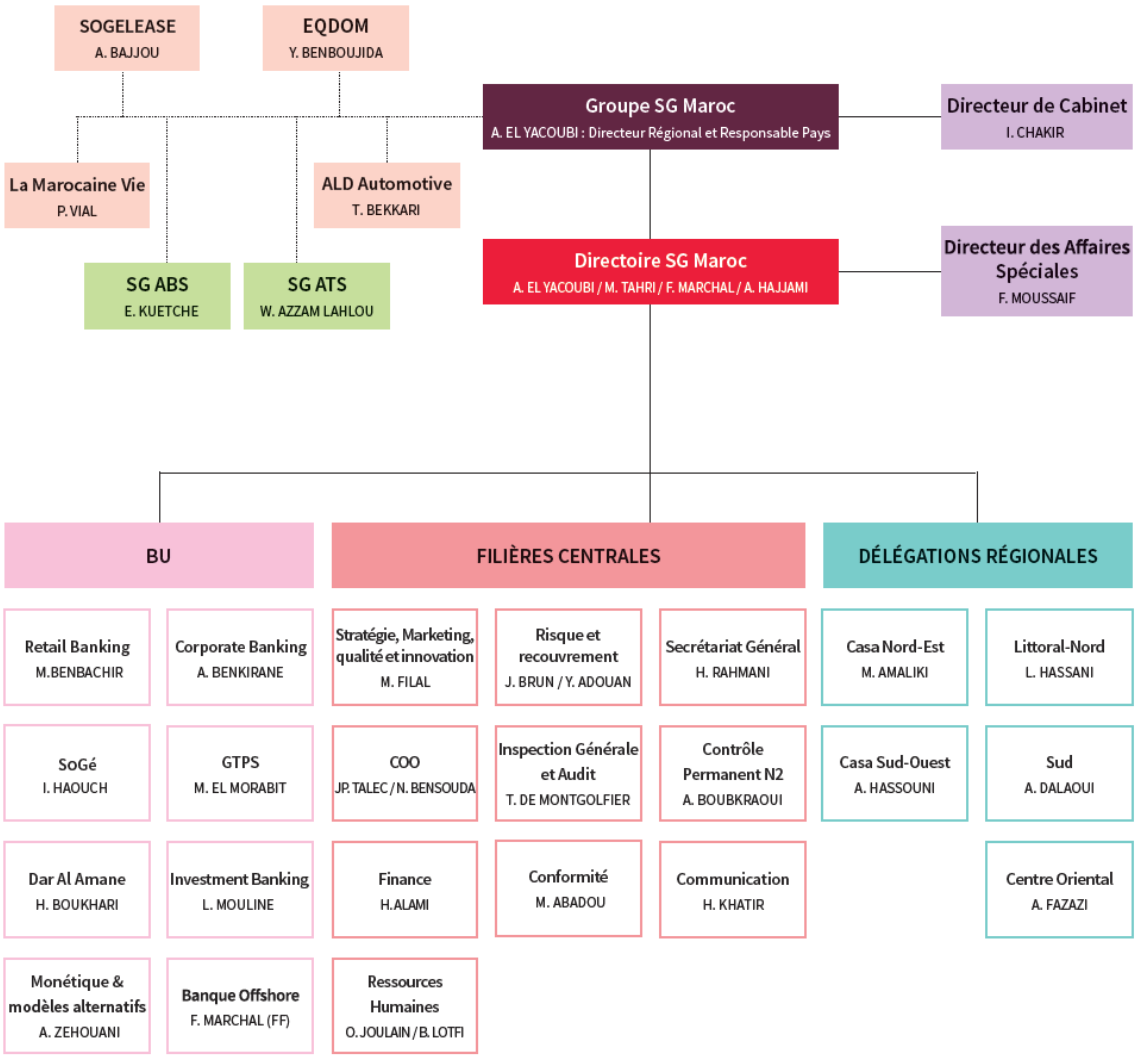

Source : SGMB

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 31/12/2020 comme suit :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

ALD AUTOMOTIVE
Location longue durée

ATHENA COURTAGE
Courtage en assurances

EQDOM
Crédit à la consommation

FONCIMMO
Immobiliers hors exploitation

INVESTIMA
Capital investissement

LA MAROCAINE VIE
Assurance-Vie

SOGECAPITAL GESTION
Gestion d'actifs

SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)

SOGECAPITAL PLACEMENT
Fonds commun de placement

SOGECAPITAL BOURSE
Intermédiation en bourse

SOGELEASE
Leasing

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE
Banque offshore

SOGECONTACT
Centre de relation clients

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE

DÉNOMINATION	% INTÉRÊT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	100,00%
INVESTIMA	48,04%
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%
SOGECAPITAL GESTION	99,94%
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,96%
SOGELEASE	100,00%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	99,92%
SOGEFINANCEMENT	100,00%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	100,00%
SOGECONTACT	99,83%
EQDOM	55,21%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
ALD AUTOMOTIVE	15,00%

Source : SGMB

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de SGMB

Au 31 décembre 2020, la SGMB a réalisé un PNB consolidé de 4,99 milliards de dirhams et un résultat net part du groupe consolidé de 769 millions de dirhams.

Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social

d'EQDOM. Société Générale a ainsi acquis 583 681 actions EQDOM, au cours unitaire de 1 174 dirhams franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 20%, 33,33% et 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la Société Générale Marocaine de Banques détient :

- Directement 897 241 actions EQDOM, soit 53,72% du capital de ladite société,
- Et indirectement 51 812 actions EQDOM, à travers la société INVESTIMA, soit 3,10% du capital de ladite société.

Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Société Générale Maroc et EQDOM en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur ».

EQDOM sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par Société Générale Maroc et portera les encours y afférents.

Société Générale Maroc renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'EQDOM. Ce partenariat vise la création de valeur pour les deux parties, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme partagée et entend conforter la position de référence du groupe Société Générale dans le crédit à la consommation au Maroc en s'appuyant sur un dispositif de distribution renforcé. Le lancement de ce nouveau partenariat commercial est effectif depuis le lancement d'un projet pilote SOGECONSO en mars 2019, avec élargissement aux directions régionales de Casablanca en Juillet 2019.

En 2020, la participation totale (directe et indirecte) de la Société Générale Marocaine de Banques dans le capital d'EQDOM est de 56,82%

IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe

IV.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE D'EQDOM (NON SIGNEE)

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention, prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la société EQDOM au profit de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération mensuelle ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2020** : KMAD 32 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Créances au 31 Décembre 2020** : KMAD 38 TTC.

CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE)

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de conclusion** : 1er Janvier 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : la convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements ;
- **Délai de paiement** : trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en immobilisations en 2020** : KMAD 3 430 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 2 469 TTC ;
- **Dettes au 31 Décembre 2020** : KMAD 1 647 TTC.

IV.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020 :

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM et 100% des actions de SOGEFINANCEMENT ;
- **Date de la convention** : 23 avril 2004, modifiée par avenant au 30 juin 2012 avec effet du 1er juillet 2012 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2020** : KMAD 1 800 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 3 780 TTC ;
- **Créance au 31 décembre 2020** : Néant.

CONVENTION DE REMUNERATION DE GESTION ENTRE EQDOM ET FINANCIAL SERVICES HOLDING (ECRITE) :

- **Personne concernée :** FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions EQDOM ;
- **Date de la convention** : 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.
- **Délai de paiement :** 3 mois après la date de facturation ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 3 334 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 27 066 HT et KMAD 3 334 HT de charges à payer.

CONVENTION DE GARANTIE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit « FLASH ». En rémunération de cet engagement, la SGMA reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement ;
- **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2020** : Néant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE DE LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (NON ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Convention, non écrite, qui prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit de la société EQDOM moyennant une rémunération mensuelle ;
- **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 10 289 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 11 227 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : 2 603 KMAD TTC et 714 KMAD HT de charges à payer.

CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1 janvier 2010 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de constituer un Centre de Services Partagés Achats, afin de faire bénéficier les filiales marocaines du groupe SG du service rendu par le SSSC (Sourcing Shared Service Central).

Le SSSC est une organisation permettant la gestion des achats pour l'ensemble des entités membres du SSSC, implantées au Maroc, en coordination avec RESG/ACH, dans un objet de maîtrise des dépenses externes et des risques contractuels.
Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Délai de paiement :** 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 358 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 430 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 358 HT de charges à payer.

CONVENTION SUR L'ORGANISATION DU CONTROLE PERIODIQUE CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1er février 2011 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.
  Le contrôle périodique est un dispositif ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités.
- **Délai de paiement :** 45j au maximum après la date d'émission de la facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 367 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 691 HT de charges à payer.

CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de conclusion** : 1 janvier 2004, modifié par avenant du 25 Septembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. L'avenant a fixé le montant de la commission annuelle de 150 KMAD HT ;
- **Délai de paiement :** à la fin du mois de juillet ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 150 H.T ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 165 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : Néant.

CONVENTION DE PRODUIT CARDLESS CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE):

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 02 décembre 2013, modifiée par avenant du 11 avril 2014 et complétée par avenant du 26 octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet d'assurer, par la SGMA, la prestation d'émission des cartes de retrait virtuelles des clients d'EQDOM, souscripteurs aux prêts de

consommation d'une valeur inférieur ou égale à 50.000,00 dhs, et désireux de recevoir le montant de financement de leur crédit selon ce mode de financement.
En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission fixée de 17 dh par dossier, avec revue de chaque six mois depuis la date de démarrage, en fonction d'éléments de nature à modifier sensiblement le business model ;

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : Néant.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE):

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 25 mai 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.
  En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature ;
- **Délai de paiement :** dépend de la nature de la prestation fournie ;
- **Montant comptabilisé en charges en 20120** : KMAD 250 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 300 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 250 HT de charges à payer.

CONVENTION DE SERVICES (CLIENT SERVICE AGREMENT) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SG ABS représentée par Monsieur Laurent TULONG en sa qualité de Président, filiale du Groupe Société Générale à hauteur de 95%, et SG FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES qui détient 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1er octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale Marocaine au Maroc, ainsi que l'exploitation de ce système d'information.
- **Délai de paiement :** Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en 2020** : KMAD 4 184 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 5 060 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 1 255 TTC.

CONVENTION D'AFFACTURAGE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 13 décembre 2018 ;

- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement par la banque, par voie d'affacturage, des créances certaines, liquides et exigibles d'EQDOM sur l'Etat au titre du crédit de TVA. Le financement des créances TVA est assuré par la Banque moyennant un taux fixe de 3,5% l'an hors taxes.
  L'adhérent est redevable de la rémunération jusqu'à extinction de l'encours des Créances TVA financés par la banque ;
- **Délai de paiement** : trimestriel selon l'échéancier de remboursement des intérêts ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 1 366 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : KMAD 1 154 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 348 TTC.

CONVENTION DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les présentations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation non affectée au profit des clients SGMB.
  La présente convention est conclue pour une durée de dix (10) années commençant à courir à compter de sa signature par les parties.
  Il est expressément convenu entre les parties que l'apport des crédits à la consommation par la SGMB à EQDOM, concernant les clients SGMB dont les encours seront portés dans les livres d'EQDOM, sera rémunéré annuellement par le versement par EQDOM à la SGMB de la différence entre le RAI généré par les clients SGMB et le montant 1,9% des encours bruts moyens des clients SGMB ;
- **Délai de paiement** : versement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : KMAD 300 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : KMAD 1 000 HT de charges à payer.

CONVENTION D'INTERMEDIATION CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 2018 (en cours de signature) ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : SGMB sollicite d'EQDOM qui accepte, de la représenter en qualité d'intermédiaire agréé en opérations de crédit à la consommation non affecté destiné aux clients d'EQDOM.
  En contrepartie de la prestation rendue par l'intermédiaire, EQDOM lui versera une rémunération fixée selon les modalités convenues d'un commun accord ci-après :
  1. Une rémunération d'apport trimestrielle à la production basée sur la grille de rémunération des intermédiaires d'EQDOM ;
  2. Un bonus annuel calculé en fonction de l'encours sains moyen réalisé par l'intermédiaire.
- **Délai de paiement** : Rémunération d'apport trimestrielle et bonus annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2020** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2020** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2020** : Néant.

Les flux entre EQDOM et le groupe Société Générale sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2018		2019		2020	
Nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Conventions conclues au cours de l'année 2020							
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-	-	-	-	-	-32
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SGMB	-	-	-	-	-2 469	-3 430
Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2020							
Convention d'affacturage	SGMB	-	-183	-2 138	-1 760	-1 154	-1 366
Convention de service	SGMB	-	-	-	-700	-	-300
Convention d'intermédiation	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de Produit Cardless	SGMB	-34	-89	-62	-56	-	-
Convention sur l'organisation du contrôle périodique	SGMB	-292	-376	-441	-324	-	-367
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SGMB	2 880	1 800	1 260	1 800	3 780	1 800
Convention de rémunération de gestion	Financial Services Holding[5]	-	-3 802	-	-7 345	-	-3 334
Convention de garantie	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-10 724	-8 499	-9 745	-10 071	-11 227	-10 289
Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SGMB	-449	-387	-464	-374	-430	-358
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SGMB	-330	-300	-165	-150	-165	-150
Convention de prestations de services	SGMB	-182	-250	-300	-250	-300	-250
Convention de services (Client Service Agrément)	SG ABS[6]	-4 223	-4 548	-6 697	-3 760	- 5 060	- 4 184
Convention de conseil et placement en émission obligataire	SGMB	-	-	-4 478	-3 900		
Total		**-13 354**	**-16 634**	**-25 750**	**-26 890**	**-17 025**	**-22 260**

IV.3.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe SGMB entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de SGMB dont l'encours est de **630 MMAD** au **31/12/2020** ;
- Location de véhicules longue durée auprès de ALD Automotive : décaissements de **-4.4 MMAD** en **2020** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Sogecontact : décaissements de **-6,6 MMAD** en **2020** ;
- Location de matériel informatique auprès de SGLM : décaissements de **-41 KMAD** en **2020** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements **de -149,3 MMAD** en **2020**.

[5] Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72%.
[6] Filiale du Groupe Société Générale à hauteur de 95%.

IV.4. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7ème étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT[7] ou VIT[8] contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et SANAD).

La contribution de LOSTE aux produits d'exploitation bancaire d'EQDOM au titre de l'exercice 2019 s'élève à 25 millions de dirhams et qui représente les dividendes reçus en 2020 au titre de l'exercice 2019.

En millions de dirhams	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	35	36	37
Résultat net	24	25	25
Dividendes perçus au titre de l'exercice n-1	25	24	25

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe aucune convention réglementée, ni de prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE.

[7] Décès et Invalidité Totale
[8] Vol, Incendie et Tierce

IV.5. Le secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité, au nombre de 9 à fin 2020, proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin, et l'annulation des crédits gratuits Auto.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2021. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut financier du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

IV.5.1. Cadre règlementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12, promulguée par le Dahir n°1-14-193. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;

AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des Commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

LE CONTROLE PAR BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

- ***Le contrôle a priori***

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.
Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.
Egalement, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2ème pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

- ***Le contrôle à posteriori***

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.
Parmi les autres contrôles :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

LE CONTROLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil définit par BAM (soit 1,5 milliards de dirhams), ces dernières peuvent désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

LES REGLES DE GESTION

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

En 2012, Bank Al-Maghrib a relevé le ratio minimum de solvabilité à 12%, au lieu de 10% auparavant.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%[9], donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

[9] Non applicable aux sociétés de financement

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Édictée par BAM le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Toutefois, dans le cas des fonctionnaires, la lutte contre la fraude a fait l'objet de mesures spécifiques entre le CNT (Centre National des Traitements), et l'APSF pour 2010-2012. Cette relation s'est poursuivie depuis avec des contacts réguliers entre le CNT, la CMR et l'APSF chaque fois que nécessaire.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel des établissements de crédits et organismes assimilés :

- La directive du Wali de BAM n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 6/W/2021 de Banl-Al-Maghrib relative au ratio de levier des Banques.

COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés aux articles 13, 14 et 15 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

Les modalités de fonctionnement du Comité des établissements de crédit sont fixées par décret.

Le secrétariat du Comité est assuré par Bank Al-Maghrib.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

La composition et les modalités de fonctionnement dudit Conseil sont fixées par décret.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.
Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIETES DE FINANCEMENT

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.
L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.
Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

L'APSF est animée par un Délégué Général, sous l'autorité directe du Président. Ses ressources sont constituées exclusivement des cotisations des sociétés membres.

L'APSF compte trois Sections et un Comité permanent :

- Une section à vocation financement de l'entreprise, regroupant les métiers de crédit-bail, affacturage, cautionnement et mobilisation de créances ;
- Une section à vocation financement des particuliers, regroupant les métiers de crédit à la consommation, de crédit à l'immobilier et la gestion des moyens de paiement ;
- Une section regroupant les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds ;
- Un comité permanent chargé de l'administration et du développement du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR).

PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

- ***Fonds collectif de garantie des dépôts***

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

- ***Taux d'intérêt***

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020	Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
TMIC	13,57%	13,52%	13,36%

Evolution	*-3 bps*	*-5 bps*	*-16 pbs*

Source : Bank Al-Maghrib

- ***Information de la clientèle***

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Médiateur de l'APSF

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

Médiation institutionnelle :

Le dispositif de médiation institutionnelle, appelé également « premier compartiment du Centre », est régi par le règlement intérieur du CMMB. Il concerne les différends, dont le montant en jeu est égal ou inférieur à 1 million de dirhams, notamment ceux ayant trait :
• aux comptes à vue, comptes à terme et comptes d'épargne ;
• aux moyens de paiement ;
• aux conditions de remboursement des concours financiers ;
• à la délivrance de documents à la clientèle (mainlevée, tableau d'amortissement, attestation d'encours, etc.).

Sont également éligibles à ce compartiment les dossiers liés :
• au recouvrement des créances dans le cas où le non-paiement est lié à un licenciement ou à une situation sociale imprévue, conformément à l'article 111 de la loi n° 31-08 ;
• aux difficultés de règlement, par les toutes petites et moyennes entreprises, des créances bancaires.
Les établissements de crédit acceptent la proposition de résolution du Médiateur lorsque le montant en jeu ne dépasse pas les sommes, ci-après :
• 200 000 dirhams pour les banques ;
• 100 000 dirhams pour les sociétés de financement, à l'exception des sociétés de crédit à la consommation ;
• 50 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation ;
• 5 000 dirhams pour les associations de microcrédit.

Le recours au premier compartiment du Centre est volontaire et à titre gratuit.

Médiation conventionnelle :

Le dispositif de médiation conventionnelle, dit aussi « deuxième compartiment du Centre », est régi par les dispositions de la loi n° 08-05 abrogeant et remplaçant le chapitre VIII du titre V du Code de procédure civile.
Il concerne des différends pouvant naître ou déjà nés, dont le montant en enjeu est supérieur à 1 million de dirhams au moment de la saisine du Centre.

Le recours au deuxième compartiment du CMMB est volontaire et à titre onéreux selon un barème fixé par ledit Centre.

Dans les deux cas (médiation institutionnelle et médiation conventionnelle), tout différend qui fait l'objet d'une action pendante devant une juridiction ou instance arbitrale, est irrecevable par le Centre.

TRAITEMENT DES DIFFICULTES

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de BAM qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

IV.5.2. Principaux intervenants dans le secteur

Le secteur comporte quatre grandes catégories de sociétés de financement :

- Les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- Les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires neufs ou d'occasion ;
- Les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement ;
- Les sociétés de financement spécialisées en produits alternatifs.

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite au mouvement de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de crédit à la consommation est passé de 36 à fin 1999, à 9 à fin 2020. Cette concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC. Pour subsister, les sociétés de crédit à la consommation devaient trouver les meilleures conditions de financement, à des taux suffisamment bas, pour compenser la baisse du TMIC et générer une marge suffisante.

Les principaux concurrents d'EQDOM sont les suivants : WAFASALAF ; VIVALIS ; SOFAC ; RCI ; SALAFIN ; AXA CREDIT ; DAR SALAF ; SONAC.
Les parts de marché en termes de production nette et d'encours (financier) se présentent comme suit :

En KMAD	PM Total production nette			PM Total encours bruts		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
WAFASALAF	31,57%	30,80%	29,58%	31,83%	30,93%	29,91%
EQDOM	**13,21%**	**14,08%**	**13,57%**	**20,01%**	**19,66%**	**18,62%**
VIVALIS	13,47%	15,36%	14,08%	13,82%	15,36%	16,33%
SOFAC	13,83%	13,92%	16,95%	11,75%	12,52%	14,01%
RCI	13,30%	13,24%	12,66%	8,28%	8,95%	9,10%
SALAFIN	8,78%	7,27%	6,69%	8,99%	7,62%	7,00%
AXA	2,21%	2,17%	3,65%	3,32%	3,19%	3,55%
DAR SALAF	2,31%	2,09%	1,73%	1,23%	1,17%	1,01%
SONAC	1,07%	0,90%	1,08%	0,53%	0,49%	0,47%

Source : APSF

La part de marché d'EQDOM en termes de production nette affiche une progression de 87 pbs entre 2018 et 2019 et une baisse de 51 pbs entre 2019 et 2020 pour se stabiliser à 13,57% en 2020.

La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de 35 pbs, passant de 20,01% à 19,66% entre 2018 et 2019. En 2020, la part de marché en termes d'encours bruts affiche un recul de 104 pbs pour se stabiliser à 18,62%.

Le tableau suivant présente les principaux concurrent d'EQDOM :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
SOFAC	Société de crédit à la consommation	1963	CIH
VIVALIS	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
RCI	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
WAFASALAF	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF
SALAFIN	Société de crédit à la consommation	1997	BMCE Bank
DAR SALAF	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah Benhamida et consorts
AXA CREDIT	Société de crédit à la consommation	1954	AXA ASSURANCES MAROC
SONAC	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

IV.5.3. Catégories de produits

IV.5.3.1. *Crédit ou prêt affecté*

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur…) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financier l'acquisition d'un véhicule

IV.5.3.2. *Crédit ou prêt non affecté*

PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

CREDIT RENOUVELABLE

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaire appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;
- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

IV.5.3.3. *Produits alternatifs*

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier: disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client. L'opération Ijara peut :
  - ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
  - ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.

- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
  - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
  - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

IV.5.4. Performances du secteur du crédit à la consommation

IV.5.4.1. *La production nette*

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2018-2020 :

En MMAD	2018	% Total	2019	% Total	Ev. 19/18	2020	% Total	Ev. 20/19	TCAM 20/18
Prêts affectés	**11 303**	**67,2%**	**11 809**	**63,5%**	**4,5%**	**9 199**	**62,9%**	**-22,1%**	**-9,8%**
Auto Classique	*5 696*	33,9%	*6 276*	33,7%	10,2%	*4 215*	*28,8%*	*-32,8%*	*-14,0%*

LOA	*5 070*	30,1%	*4 996*	26,9%	-1,5%	*4 539*	*31,0%*	*-9,1%*	*-5,4%*
Mourabaha	*0*	0,0%	*0*	0,0%	0,0%	*0*	*0,0%*	*0,0%*	*0,00%*
Autres	*537*	3,2%	*538*	2,9%	0,2%	*445*	*3,0%*	*-17,3%*	*-9,0%*
Prêts non affectés	**5 521**	**32,8%**	**6 793**	**36,5%**	**23,0%**	**5 428**	**37,1%**	**-20,1%**	**-0,8%**
Prêts personnels	*5 421*	32,2%	*6 685*	35,9%	23,3%	*5 373*	*36,7%*	*-19,6%*	*-0,4%*
Revolving	*100*	0,6%	*108*	0,6%	7,8%	*56*	*0,4%*	*-48,3%*	*-25,3%*
Total	**16 824**	**100%**	**18 602**	**100%**	**10,6%**	**14 628**	**100%**	**-21,4%**	**-6,8%**

Source : APSF

A fin 2019, la production nette du secteur a atteint 18,6 milliards de dirhams en progression de 10,6% par rapport à 2018 due à la hausse des prêts affectés de 4,5% et des prêts non affectés de 23%. L'accroissement des prêts affectés est dû essentiellement à l'augmentation du crédit Auto Classique (+10,2%) qui représentent 33,7% de la production totale.

A fin 2020, la production nette du secteur a atteint 14,6 milliards de dirhams un recul de 21,4% par rapport à 2019 due à la baisse des prêts affectés de 22,1% et des prêts non affectés de 20,1%. La chute des prêts affectés est essentiellement due à la baisse du crédit Auto Classique (-32,8%) qui représentent 28,8% de la production totale.

	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Production nette en nombre	342 103	347 604	1,6%	269 586	-22,4%
Montant moyen financé en MAD	49 178	53 515	8,8%	54 259	1,4%

Source : APSF

En 2019, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 1,6% pour atteindre 347 604 dossiers nouveaux financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 53 515 MAD en 2019, en hausse de 8,8% par rapport à l'année précédente.

En 2020, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 22,4% pour atteindre 269 586 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 54 259 MAD en 2020, en hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente.

IV.5.4.2. *Les encours*

En MMAD	2018	2019	2020
Encours comptable sectoriel	52 135	55 126	56 354
Evolution en %	*7,2%*	*5,7%*	*2,2%*

Source : APSF

A fin 2019, l'encours comptable brut sectoriel atteint 55,1 milliards de dirhams, en augmentation de 5,7% par rapport à 2018. La part des prêts affectés (hors créances en souffrance) représente 53,0% de l'encours global, en recul (-70 bps) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la part du LOA (33,8% de l'encours global en 2019 contre 35,4% en 2018).

A fin 2020, l'encours comptable brut sectoriel atteint 56,4 milliards de dirhams, en augmentation de 2,2% par rapport à 2019. La part des prêts affectés (hors créances en souffrance) représente 50,9% de l'encours global, en recul (-210 bps) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la part du LOA (32,3% de l'encours global en 2020 contre 33,8% en 2019).

Ventilation de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)									
MMAD	**2018**	**% Total**	**2019**	**% Total**	**Ev. 19/18**	**2020**	**% Total**	**Ev. 20/19**	**TCAM 20/18**
Prêts affectés	**28 005**	**53,7%**	**29 200**	**53,0%**	**4,3%**	**28 698**	**50,9%**	**-1,7%**	**1,2%**
Auto Classique	9 169	17,6%	10 215	18,5%	11,4%	10 171	18,0%	-0,4%	5,3%
LOA	18 463	35,4%	18 617	33,8%	0,8%	18 198	32,3%	-2,3%	-0,7%
Mourabaha	-2	0,0%	-2	0,0%	-21,2%	-1	0,0%	0,0%	-21,4%
Autres	375	0,7%	370	0,7%	-1,3%	330	0,6%	-10,8%	-6,2%
Prêts non affectés	**18 688**	**35,8%**	**20 212**	**36,7%**	**8,2%**	**20 232**	**35,9%**	**0,1%**	**4,0%**
Créances en souffrance	**5 442**	**10,4%**	**5 714**	**10,4%**	**5,0%**	**7 425**	**13,2%**	**29,9%**	**16,8%**
Auto Classique	1 689	3,2%	1 942	3,5%	14,9%	2 838	5,0%	46,1%	29,6%
LOA	380	0,7%	435	0,8%	14,5%	579	1,0%	33,1%	23,4%
Mourabaha	4	0,0%	2	0,0%	-31,1%	2	0,0%	-7,7%	-20,2%
Autres	48	0,1%	37	0,1%	-22,9%	45	0,1%	21,7%	-3,1%
Prêts non affectés	3 321	6,4%	3 298	6,0%	-0,7%	3 961	7,0%	20,1%	9,2%
Total	**52 135**	**100%**	**55 126**	**100,0%**	**5,7%**	**56 354**	**100,0%**	**2,2%**	**4,0%**

Source : APSF

En 2019, les créances en souffrances ont augmenté de 5,0% pour s'établir à 5,7 milliards de dirhams, représentant ainsi 10,4% de l'encours brut global à fin 2019.

En 2020, les créances en souffrance ont augmenté de 29,9% pour s'établir à 7,4 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,2% de l'encours brut global.

IV.6. Activité d'EQDOM

IV.6.1. Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une gamme de produits susceptibles de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Engagée depuis 1998 dans une politique de diversification des produits offerts, EQDOM s'est tournée depuis 2003 vers le crédit affecté touchant les domaines de l'automobile, de la moto et des biens et services destinés à l'équipement des ménages.

Animée par la volonté d'attirer une nouvelle clientèle, EQDOM a poursuivi sa politique commerciale visant à drainer une nouvelle clientèle bancarisée et surtout jeune à travers le lancement en mois de mai 2020 de son site transactionnel pour se rapprocher davantage de ces clients et marquer sa nouvelle ère dans le monde du digital.

Sur cette même lancée, EQDOM a intégré depuis 2014 le scoring composante importante dans la gestion du risque de crédit. Soucieuse de présenter à ses clients des solutions de financement sur mesure et rester compétitif sur la place, EQDOM poursuit sa politique de refonte régulière de sa grille tarifaire.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés d'un organisme conventionné ▪ Retraités (CMR, RCAR, CIMR)	De 6 à 120 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	▪ Salariés du secteur privé ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Retraités ▪ Employés de collectivités locales ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Personnes morales	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Employés des collectivités locales ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Personnes morales ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Professionnels du transport (Taxis, Loueurs et Transporteurs)	De 24 à 72 mois en fonction de la CSP
Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales	De 6 à 72 mois (jusqu'à 96 mois pour les fonctionnaires en prélèvement à la source)

Source : EQDOM

IV.6.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants et des artisans.

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement. De ce fait, le segment des clients en prélèvement à la source où s'y trouve les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel sont regroupés toutes les catégories socioprofessionnelles.

IV.6.3. Réseau commercial

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel. Le nombre total d'agences au 31 décembre 2020 est de 24 agences, présentes dans les principales villes du Royaume :

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	6
Rabat	3
Marrakech	2
Tanger	2
Settat	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	24

Source : EQDOM

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 102 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence ;
- Un large réseau de distributeurs composé de concessionnaires, revendeurs et commerçants, dans divers domaines d'activité (électroménager, ameublement, automobile, travaux domestiques, immobilier, bureautique, voyages, assurance, et santé) pour la commercialisation du crédit affecté ;
- 261 entreprises conventionnées actives.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'évolution du réseau de distribution durant les trois derniers exercices :

	Réseau de distribution		
	2018	2019	2020
Agences	24	24	24
Entreprises conventionnées	375	322	261
Intermédiaires agréés	106	109	102

Source : EQDOM

Entre 2018 et 2020, et parallèlement à la mise sur le marché de nouveaux produits, un effort particulier a été déployé par EQDOM pour renforcer et optimiser sa couverture commerciale du territoire national en étoffant le réseau de ses intermédiaires dans les différentes villes du Royaume.

En 2018, plusieurs actions ont été entreprises dont :

- La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019);
- La nouvelle réorganisation commerciale en Business Lines a connu la création d'une nouvelle Business Line baptisée SOGECONSO qui est chargée de suivre les synergies avec la SGMB.

En 2019, plusieurs partenariats commerciaux ont été établis avec des chaines de distribution notamment Aswak Assalam qui compte actuellement 13 magasins répartis sur les villes de Rabat, Kenitra, Témara, Casablanca, Mohammedia, Marrakech, Agadir, Oujda, Tanger et Essaouira.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises dont :

- La reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars 2019 ;
- Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. L'activité a commencé le 4 mars 2019 par un premier site pilote regroupant une dizaine d'agences puis fin juillet 2019 avec la Direction Régionale Sud-Ouest (80 agences soit 20% du réseau) ;
- Reconduction des conventions (JLR ; CAC ; HYUNDAI; SMEIA) ;
- Développement de la production avec d'autres marques (VOLVO, TOYOTA) ;
- Mise en place d'une offre avec la marque OPEL ;
- Mise en place d'un accord avec la fédération marocaine des Loueurs (1500 Loueurs) ;
- Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat ;
- Reprise de la collaboration avec l'enseigne Bosch Maroc (convention d'exclusivité avec le réseau de distribution de 7 magasins) ;
- Reprise avec le partenaire MIFA représentant de la marque Yamaha (6 magasins) ;
- Contrat de distribution avec le groupe Istikbal (11 magasins) ;
- Contrat de distribution avec le groupe Yatout Home (16 magasins) ;
- Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et un confinement très strict imposant un quasi arrêt de l'activité globale sur le 2ème trimestre de l'année. Néanmoins, EQDOM a pu entrer en relation avec 7 nouveaux organismes conventionnés et 8 nouveaux intermédiaires agrées.

Par ailleurs, plusieurs actions commerciales ont été mises en place :

- Mise en place de plusieurs offres avec les marques OPEL / NISSAN/ TOYOTA ;
- Adjudication de l'appel d'offre avec AutoNejma pour un partenariat en exclusivité sur la clientèle des transporteurs ;
- Signature de 5 conventions de partenariats avec des concessionnaires automobiles ;
- Signature d'une convention de type 1ère lecture avec le groupe CAC ;
- Prolongement de l'offre « spéciale EVOQUE » avec JLR et de plusieurs actions marketing Co- bradées dans le cadre du partenariat JLR de type « marque blanche » ;
- Agrément de 12 nouveaux concessionnaires ;
- Mise en place d'un nouvel Espace Automobile à l'agence ZERKTOUNI.

IV.6.4. Production

En MMAD	2018	2019	2020	TCAM 20/18
Production Brute d'EQDOM	4 869	4 611	3 425	-16,1%
Evolution en %		-5%	-26%	
Production Nette d'EQDOM	2 222	2 619	1 986	-5,5%
Evolution en %	-	18%	-24%	

Source : EQDOM

Entre 2018 et 2020, la production brute d'EQDOM diminue à un taux de croissance annuel moyen de -16,1% passant de 4,9 à 3,4 milliards de dirhams sur la période considérée.

Pour sa part, la production nette d'EQDOM évolue à un taux de croissance annuel moyen de -5,5% passant de 2,2 à 1,99 milliards de dirhams entre 2018 et 2020, sous l'effet d'un ralentissement de l'activité sur le T2 2020 dû aux mesures de confinement dictées par la pandémie de la COVID 19.

En 2020, la baisse de la production nette s'explique principalement par la chute de l'activité d'EQDOM constatée lors du deuxième trimestre 2020 due aux mesures de confinement dictées par la pandémie de la Covid-19.

En MMAD	2018	2019	2020
Production nette EQDOM	2 222	2 619	1 986
Evolution en %		18%	-24%
Production nette du secteur	16 824	18 602	14 632
Evolution en %		11%	-21%
Part de marché EQDOM	**13,2%**	**14,1%**	**13,6%**

Source : APSF

La production nette affiche une baisse de 24% entre 2019 et 2020 et ressort à 1,99 milliard de dirhams.

En 2019, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle est en hausse (14,1% en 2019 contre 13,2% en 2018) du fait de la hausse plus forte de la production nette de la société comparée à la croissance plus modérée de la production nette du secteur entre 2018 et 2019.

En 2020, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 13,6% contre 14,1% en 2019, soit une baisse de 50 pbs. Cette variation est expliquée par une plus forte baisse de la production nette de la société comparée à la production nette du secteur entre 2019 et 2020, tirée par un marché crédit personnel très concurrentiel et par des intermédiaires et une clientèle fragilisés.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE

Production nette par type de crédit									
MMAD	2018	% Total	2019	% Total	Evol. 19/18	2020	% Total	Evol. 20/19	TCAM 20/18
Crédit non affecté	**1 030**	**46%**	**1 528**	**58%**	**48%**	**1 131**	**57%**	**-26%**	**5%**
Fonctionnaires	669	30%	765	29%	14%	541	27%	-29%	-10%
Retraités	0	0%	289	11%	N/A	213	11%	-26%	N/A
Salariés d'organismes conventionnés	188	8%	181	7%	-4%	110	6%	-39%	-23%
Divers	174	8%	293	11%	69%	266	13%	-9%	24%
Crédit affecté	**1 192**	**54%**	**1 091**	**42%**	**-8%**	**855**	**43%**	**-22%**	**-15%**

Auto Classique	163	7%	305	12%	87%	256	13%	-16%	25%
Equipement domestique	2	0%	2	0%	-8%	3	0%	54%	7%
LOA	1 026	46%	784	30%	-24%	597	30%	-24%	-24%
Total	**2 222**	**100%**	**2 619**	**100%**	**18%**	**1 986**	**100%**	**-24%**	**-5%**

Source : EQDOM

Crédit non affecté :

En 2019, la production de crédits non affectés a progressé de 48% par rapport à 2018 atteignant 1 528 MMAD. Cette hausse s'observe dans toutes les catégories à l'exception des salariés d'organismes conventionnés qui affiche une baisse de 4% pour s'établir à 181 MMAD.

La production de crédits aux fonctionnaires a enregistré une croissance de 14% par rapport à 2018. Cette progression s'explique par les actions commerciales ciblées, et ce, malgré la forte concurrence aussi bien des banques que des sociétés de financement.

Par ailleurs, avec la reprise de la convention CMR, le segment des retraités affiche une belle performance avec une production qui s'établit à 289 MMAD.

Le crédit aux salariés d'organismes conventionnés affiche un recul de 4% par rapport à 2018.

Enfin, le segment divers regroupe les opérations de prélèvement bancaire (OPB) ainsi que l'activité SOGECONSO débutée en mars 2019 et qui consiste en la production de crédits consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. Ce segment affiche une progression significative de 69% par rapport à 2018 pour s'établir à 293 MMAD en 2019, dont 131 MMAD correspondant à SOGECONSO.

En 2020, la production de crédits non affectés a enregistré une baisse de 26% par rapport à 2019 atteignant 1 131 MMAD en 2020. Cela est expliquée par la chute de l'activité constatée lors du deuxième trimestre 2020 marqué par les mesures de confinement dictées par la pandémie de la Covid-19. Une reprise a été amorcée durant le troisième trimestre avec un retour à un niveau de production appréciable.

Le crédit aux fonctionnaires a enregistré une baisse de 29% par rapport à 2019, représentant 27% de la production totale en 2020.

Le crédit aux salariés d'organismes conventionnés a affiché une baisse de 39% en 2020 par rapport à 2019 suite au ralentissement de de l'activité en conséquent des mesures de confinement dictées par la crise sanitaire.

Le crédit non affecté « Divers » qui est passé de 293 MMAD à 266 MMAD en 2020 (soit une baisse de 9%) est également expliqué par le retrait de l'activité du aux mesures de confinement imposées par la crise Covid.

Crédit affecté :

En 2019, la production de crédits affectés s'établit à 1 091 MMAD, soit une baisse de 8% par rapport à l'année précédente qui résulte essentiellement de la baisse plus importante en valeur de la production de crédit automobile LOA (784 MMAD en 2019 vs. 1 026 MMAD en 2018) par rapport à la reprise enregistrée sur le segment du Crédit Auto Classique (305 MMAD en 2019 vs. 163 MMAD en 2018). Cette évolution s'explique par l'abandon de la LOA à taux zéro au profit des produits Auto classique et LOA avec de meilleurs taux de rentabilité.

En 2020, la production nette de crédits affectés s'établit à 855 MMAD, soit une baisse de 22% par rapport à l'année précédente, qui a fortement été impactée par la crise sanitaire.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité automobile avec une production quasiment nulle durant le deuxième trimestre 2020. Après une forte dynamique sur le troisième trimestre, la production automobile a entamé une tendance baissière en octobre. Cette baisse incombe en partie à un manque de stock chez les concessionnaires sur le T4 et à un décalage des immatriculations et donc de la production sur janvier 2021.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE PAR TYPE DE CLIENT

Production par type de client									
MMAD	2018	% Total	2019	% Total	Evol. 19/18	2020	% Total	Evol. 20/19	TCAM 20/18
Client prélèvement à la source	**857**	**39%**	**1 235**	**47%**	**44%**	865	44%	-30%	0,5%
Fonctionnaires	669	30%	765	29%	14%	541	27%	-29%	-10%
Retraités	0	0%	289	11%	N/A	213	11%	-26%	N/A
Salariés d'organismes conventionnés	188	8%	181	7%	-4%	110	6%	-39%	-23%
Client prélèvement bancaire	**1 365**	**61%**	**1 384**	**53%**	**1%**	**1 121**	**56%**	**-19%**	**-9%**
Total	**2 222**	**100%**	**2 619**	**100%**	**18%**	**1 986**	**100%**	**-24%**	**-5%**

Source : EQDOM

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2019, le créneau du crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 47% de la production totale réalisée et a enregistré une hausse de 44% par rapport à l'année précédente, qui s'explique par la reprise de la convention Retraités CMR en prélèvement à la source.

En 2020, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 44% de la production totale et a enregistré une baisse de 30% par rapport à 2019 suite à la baisse du créneau crédit des fonctionnaires.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2019, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 53% de la production totale réalisée et a enregistré une hausse de 1% par rapport 2018 pour s'établir à 1 384 MMAD.

En 2020, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 56% de la production totale réalisée et a enregistré une baisse de 19% par rapport 2019 pour s'établir à 1 121 MMAD.

ANALYSE DE LA PRODUCTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

Production par canal de distribution									
En MMAD	2018	% Total	2019	% Total	Evol. 19/18	2020	% Total	Evol. 20/19	TCAM 20/18
Réseau des agences propres	1 856	84%	2 103	80%	13%	1 638	**82%**	-22%	**-6%**
Intermédiaires	366	16%	516	20%	41%	348	**18%**	-33%	**-2%**
Total	**2 222**	**100%**	**2 619**	**100%**	**18%**	**1 986**	**100%**	**-24%**	**-5%**

Source : EQDOM

En 2019, la production des agences propres a connu une hausse de 13% par rapport à 2018 et s'établit à 2,1 milliards de dirhams. La production des intermédiaires quant à elle a progressé de 41% entre 2018 et 2019.

La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 80% et 20% en 2019.

En 2020, la production des agences propres enregistre une baisse de 22% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,6 milliards de dirhams.

La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 82% et 18% en 2020.

Impact RPA sur la production :

En MMAD	2018	2019	2020
RPA	1 736	1 425	1 102

Source : EQDOM

EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES DOSSIERS FINANCES ET DE LA DUREE MOYENNE DE CREDIT 2018-2020

	2018	2019	2020	TCAM 20/18
Nombre de dossiers financés	41 879	51 360	38 981	-3,5%
Montant moyen des dossiers financés (dirhams)	116 245	89 785	87 856	-13%
Durée moyenne de crédit (mois)	76	77	77	1%

Source : EQDOM

Le montant moyen des dossiers financés a enregistré un taux de croissance annuel moyen de -13% pour atteindre 87 856 dirhams en 2020 contre 89 785 dirhams en 2019.

La baisse du montant moyen des dossiers financés est due au recul de la production d'EQDOM fortement impactée par la crise sanitaire 2020.

La durée moyenne de crédit est de 77 mois en 2020, 77 mois en 2019 et de 76 mois en 2018.

IV.6.5. Encours

Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2018	2019	2020
Encours brut EQDOM(1)	**9 368**	**9 686**	**9 500**
Evolution en %		3,4%	-1,9%
Encours brut du secteur	52 135	55 126	56 354
Evolution en %		5,7%	2,2%
% du secteur	**18,0%**	**17,6%**	**16,9%**

Source : EQDOM

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail. Encours brut = créances sur la clientèle + immos données en crédit-bail et en location + provisions et agios réservés

En 2019, l'encours affiche une évolution qui permet à EQDOM de maintenir sa part de marché.

L'encours EQDOM a diminué de 1,9% entre 2019 et 2020 contre un encours du secteur en évolution de 2,2% par an, faisant ainsi perdre à EQDOM des parts de marché.

EQDOM est le second opérateur du crédit à la consommation au Maroc en termes d'encours (*source APSF 2020*).

ANALYSE DE L'ENCOURS BRUT PAR TYPE DE CLIENT (COMPTABLE)

Encours brut par type de client									
En MMAD	**2018**	**% Total**	**2019**	**% Total**	**Ev. 19/18**	**2020**	**% Total**	**Ev. 20/19**	**TCAM 20/18**
Fonctionnaires	4 186	44,7%	4 125	42,6%	-1,5%	4 108	43,2%	-0,4%	-0,9%
Retraités CMR	233	2,5%	447	4,6%	92,1%	565	6,0%	26,5%	55,9%
Conventionnés	935	10,0%	900	9,3%	-3,7%	876	9,2%	-2,6%	-3,2%
Total prélèvement à la source	**5 353**	**57,1%**	**5 472**	**56,5%**	**2,2%**	**5 550**	**58,4%**	**1,4%**	**1,8%**
Client prélèvement bancaire	**4 015**	**42,9%**	**4 214**	**43,5%**	**5,0%**	**3 951**	**41,6%**	**-6,2%**	**-0,8%**
Dont LOA	3 360	35,9%	3 085	31,9%	-8,2%	2 622	27,6%	-14,9%	-11,6%
Total	**9 368**	**100,0%**	**9 686**	**100,0%**	**3,4%**	**9 500**	**100,0%**	**-1,9%**	**0,7%**

Source : EQDOM

En 2019, l'encours d'EQDOM atteint 9 686 MMAD, en hausse de 3,4% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique principalement par la reprise de la convention Retraités CMR en prélèvement à la source (+91,8%) et par la hausse des clients en prélèvement bancaire (+5%), et malgré la baisse de 8,2% enregistrée sur la LOA liée à l'arrêt des offres LOA gratuites.

En 2020, l'encours EQDOM s'établit à 9 500 MMAD affichant une baisse de 1,9% par rapport à 2019. Cette variation s'explique principalement par la baisse des clients en prélèvement bancaire de 6,2% due à la baisse des LOA de 14,9% compensée par la hausse des prélèvements à la source de 1,4% suite à la hausse des retraités CMR de 26,5% (cette amélioration s'explique par une production 2020 permettant de compenser l'amortissement des anciens crus).

L'évolution de l'encours par produit (comptable)

Encours brut par produit								
Produit	**2018**	**% Total**	**2019**	**% Total**	**Ev. 19/18**	**2020**	**% Total**	**Ev. 20/19**
Crédit classique	6 008	64,1%	6 601	68,1%	9,9%	6 879	72,4%	4,2%
LOA	3 360	35,9%	3 085	31,9%	-8,2%	2 622	27,6%	-14,9%
TOTAL	**9 368**	**100,0%**	**9 686**	**100,0%**	**3,4%**	9 500	100,0%	-1,9%

Source : EQDOM

Analyse 2018-2019 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2019 un montant de 9,7 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,4% par rapport à 2018.

La part des crédits en prélèvement à la source est en baisse, à 56,5% de l'encours global contre 57,1% en 2018. Toutes les catégories ont enregistré des baisses à l'exception des Retraités CMR.

L'encours des organismes conventionnés a baissé de 3,7% entre 2018 et 2019, passant respectivement de 935 MMAD à 900 MMAD.

L'encours de la catégorie des retraités CMR a augmenté de 91,8% sur la même période, passant ainsi de 233 à 447 millions de dirhams. Cette hausse s'explique par la reprise de la convention Retraités CMR en prélèvement à la source.

La part des crédits en prélèvement bancaire est en hausse en 2019, à 43,5% de l'encours global contre 42,9% en 2018.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2019, comme suit :

- Fonctionnaires : 42,6%, contre 44,7% en 2018 ;
- Retraités : 4,6%, contre 2,5% en 2018 ;
- Salariés OC : 9,3%, contre 10,0% en 2018 ;
- Bancaire : 43,5% contre 42,9% en 2018.

Analyse 2019-2020 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2020 un montant de 9,5 milliards de dirhams, soit une baisse de 1,9% par rapport à 2019.

La part des crédits en prélèvement à la source est en hausse, à 58,4% de l'encours global contre 56,5%en 2019 grâce à la catégorie des Retraités CMR.

L'encours des organismes conventionnés a baissé de 2,6% entre 2019 et 2020, passant de 900 MMAD à 876 MMAD.

L'encours de la catégorie des retraités CMR a augmenté de 26,5% sur la même période, passant ainsi de 447 à 565 MMAD.

La part des crédits en prélèvement bancaire est en baisse en 2020, à 41,6% de l'encours global contre 43,5% en 2019.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2020, comme suit :

- Fonctionnaires : 43,2% contre 42,6% en 2019 ;
- Retraités : 6,0% contre 4,6% en 2019 ;
- Salariés OC : 9,2% contre 9,3% en 2019 ;
- Bancaire : 41,6% contre 43,5% en 2019.

IV.6.6. Créances en souffrance et provisions

A partir de 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement(*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(*) Taux appliqué sur les impayés et le Capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail[10] et de la location avec option d'achat[11], l'assiette de provisions est constituée :

(i) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;

(ii) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

[10] Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

[11] Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

Créances en souffrance					
MMAD	2018	2019	Ev. 19/18	2020	Ev. 20/19
Fonctionnaires	493	501	1,5%	546	9,0%
Conventionnés	413	376	-9,0%	431	14,6%
Prélèvement bancaire	363	442	21,8%	659	49,1%
Total créances en souffrance	**1 270**	**1 319**	**3,9%**	**1 636**	**24,0%**
Taux des impayés (Créances en souffrance/encours Brut)	**13,60%**	**13,62%**	**+ 2 pbs**	**17,22%**	**+ 360 pbs**

Source : EQDOM

Créances en souffrance					
MMAD	2018	2019	Ev. 19/18	2020	Ev. 20/19
Créances pré-douteuses	59	91	54,2%	209	>100%
Créances douteuses	62	83	33,9%	93	12,0%
Créances compromises	1 149	1 145	-0,3%	1 334	16,5%
Total des créances en souffrance	**1 270**	**1 319**	**3,9%**	**1 636**	**24%**

Source : EQDOM

Créances en souffrance					
MMAD	2018	2019	Ev. 19/18	2020	Ev. 20/19
Prêts affectés	**306**	**363**	**18,6%**	**506**	**39,4%**
Auto classique	163	202	23,9%	319	57,9%
LOA	125	144	15,2%	169	17,4%
Autres	18	17	-5,6%	18	5,9%
Prêts non affectés	**964**	**956**	**-0,8%**	**1 130**	**18,2%**
Total des créances en souffrance	**1 270**	**1 319**	**3,9%**	**1 636**	**24%**

Source : EQDOM

Stock des provisions					
MMAD	2018	2019	Ev. 19/18	2020	Ev. 20/19
Fonctionnaires	440	437	-0,7%	479	9,6%
Conventionnés	353	309	-12,5%	332	7,4%
Prélèvement bancaire	318	353	11,0%	437	23,8%
Total Provisions y c. agios réservés	**1 110**	**1 099**	**-1,0%**	**1 248**	**13,6%**
Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)	**87,4%**	**83,4%**	**-400 pbs**	**76,30%**	**-850 pbs**
Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)	**11,9%**	**11,4%**	**-50 pbs**	**13,1%**	**+174 pbs**

Source : EQDOM

Année 2019

Au titre de l'exercice 2019, le ratio "Créances en souffrance/Encours brut" s'est établi à 13,62%, affichant une évolution quasi stable par rapport à 2018, conséquence de la hausse plus soutenue des créances en souffrances (+3,9%) par rapport à l'encours brut (+3,4%).

Le montant des créances en souffrance s'établit à 1 319 MMAD à fin 2019, contre 1 270 MMAD à fin 2018.

L'analyse des créances en souffrance par CSP fait ressortir que les créances en souffrance ont augmenté de 1,5% pour la catégorie Fonctionnaires et de 21,8% pour la catégorie Prélèvements bancaire ; tandis qu'elles ont baissé de 9% pour la catégorie des clients conventionnés.

L'analyse des créances en souffrance par nature de risques fait ressortir une croissance de +54,2% pour les créances pré-douteuses et de +33,9% pour les créances douteuses ; tandis que le niveau des créances compromises reste quasi stable (-0,3%) à 1 145 MMAD.

L'analyse du stock des provisions fait ressortir un montant de 1 099 millions de dirhams à fin 2019, soit une baisse de 1% par rapport à l'année 2019.
Le taux de couverture s'élève à 83,4% en 2019 contre 87,4% en 2018. La baisse du taux de couverture s'explique par l'effet conjugué de la baisse des provisions (-1%) et de la hausse des créances en souffrance (+3,9%).

Ainsi, le taux de provisionnement se situe à 11,4% à fin 2019 contre 11,9% à fin 2018. La baisse du taux de provisionnement est due à l'effet conjugué de la baisse des provisions (-1%) et de la hausse de l'encours brut comptable (+3,4%).

Année 2020

Au titre de l'exercice 2020, le ratio "Créances en souffrance/Encours brut" s'est établi à 17,22%, affichant une hausse de +360 pbs par rapport à 2019, conséquence de la hausse des créances en souffrances (+24%) par rapport à l'encours brut (-1,9%).

Le montant des créances en souffrance s'établit à 1 636 MMAD à fin 2020, contre 1 319 MMAD à fin 2019.

L'analyse des créances en souffrance par CSP fait ressortir que les créances en souffrance ont augmenté de 9% pour la catégorie Fonctionnaires, de 49,1%pour la catégorie Prélèvements bancaire et de 14,6% pour la catégorie des clients conventionnés.

L'analyse des créances en souffrance par nature de risques fait ressortir une hausse de plus de 100% pour les créances pré-douteuses, de 12% pour les créances douteuses et de 16,5% créances compromises.

L'analyse du stock des provisions fait ressortir un montant de 1 248 millions de dirhams à fin 2020, soit une hausse de 13,6%% par rapport à l'année 2019.
Le taux de couverture s'élève à 76,30% en 2020 contre 83,4% en 2019. La baisse du taux de couverture s'explique par une plus forte hausse des créances en souffrance de (+24%) par rapport aux provisions (+13,6%) qui s'explique également par la hausse de la catégorie pré-douteuse

Ainsi, le taux de provisionnement se situe à 13,1% à fin 2020 contre 11,4% à fin 2019. La hausse du taux de provisionnement est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions hors agios (+13,2%) et de la baisse de l'encours brut comptable (-1,9%).

IV.6.7. Encours financier

MMAD	2018	2019	2020
Encours financier	10 431	10 835	10 490
Evolution en %		**3,9%**	**-3,2%**

Source : EQDOM

L'encours financier s'établit à 10 490 MMAD en 2020 affichant une baisse de 3,2%. Cette baisse résulte principalement de la diminution de 15% de l'encours auto LOA qui est passé de 4 228 MMAD en 2019 à 3 611 MMAD en 2020.

IV.6.8. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des effets impayés font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

Recouvrement amiable

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

Recouvrement judiciaire

EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

✓ Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

IV.6.9. Encours Net (comptable)

Encours net			
MMAD	2018	2019	2020
Encours brut(1)	9 368	9 686	9 500
Provisions(2)	931	923	1 045
Encours net	**8 437**	**8 763**	**8 456**
Evolution en %		**3,9%**	-3,5%

Source : EQDOM

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2019, l'encours net a augmenté de 3,9% pour atteindre 8,8 milliards de dirhams. Cette hausse s'explique par la hausse de l'encours brut (3,4%).

En 2020, l'encours net a baissé de 3,5% pour atteindre 8,5 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique par la baisse de l'encours brut (-1,9%) et la hausse des provisions hors agios (+13,2%).

Partie V. Informations Environnementales et sociales

V.1. Environnement

EQDOM n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

Par ailleurs, en matière d'environnement pour son propre compte, EQDOM optimise sa consommation d'eau et d'énergie. Ainsi, EQDOM a obtenu en 2019 un financement pour son initiative d'éclairage LED du siège, et ce dans le cadre du prix de l'efficacité énergétique du groupe SG.

V.2. Approche RSE

La politique RSE D'EQDOM s'intéresse depuis des années à l'enseignement et essentiellement à l'amélioration des conditions de l'enseignement des élèves issus des milieux précaires. Le concept a démarré avec des opérations ponctuelles telles que la caravane « Lunettes du Cœur » pour le dépistage des problèmes ophtalmologiques, le financement de la construction d'école dans le rural avec la Fondation ZAKOURA, l'équipement des écoles publiques par des bibliothèques de classe et la mobilisation de quelques employés pour aboutir par la suite à un programme caritatif qui s'est étalé sur toute une année.

Ce programme caritatif s'est développé davantage pour passer d'une école primaire publique à plusieurs les années d'après.

L'objectif principal D'EQDOM est la mobilisation de ses collaborateurs pour une cause à la fois citoyenne et humaine.

Consciente des enjeux du développement durable, EQDOM a poursuivi en 2020 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et sociales :

- **Fonds Spécial pour la lutte contre Coronavirus :**

Dès le déclenchement de la crise Covid19, EQDOM a contribué au don octroyé par la SG Maroc au fonds Spécial pour la lutte contre le coronavirus dans le cadre des efforts de solidarité nationale pour endiguer les effets de la pandémie.

- **Partenariat avec l'Association Kane Ya Makane :**

Reconduction du Partenariat avec l'association jusqu'à 2022, dans le cadre du programme Tanouir qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- **Partenariat avec l'Association Marocaine de l'Orphelin :**

EQDOM a poursuivi son partenariat avec l'Association Marocaine de l'Orphelin pour venir en aide aux enfants bénéficiaires dès le déclenchement de la pandémie, en assurant leurs besoins alimentaires et le matériel nécessaire à la continuité scolaire en période de confinement. Eqdom a également sponsorisé le Forum de l'Orphelin organisé par l'AMO visant à sensibiliser l'opinion public sur la problématique de l'abandon des enfants.

V.3. Informations sociales

V.3.1. Participation du personnel

La réussite de la stratégie de croissance d'EQDOM repose sur le partage des valeurs du groupe Société Générale (professionnalisme, esprit d'équipe & innovation) mais également sur une politique RH basée sur la diversité et la

récompense du mérite. Une politique qui vise à nourrir et à développer davantage la notion d'appartenance au groupe, et ce, à travers un plan mondial d'actionnariat groupe SG (Plan Mondial d'Actionnariat Salarié - PMAS), en leur offrant la possibilité de devenir actionnaires porteurs d'actions et forces vives de propositions.

Il n'existe aucun schéma d'intéressement direct offert par EQDOM.

V.3.2. Moyens humains

La stratégie d'EQDOM sur le plan RH est structurée comme suit :

Gestion de carrière : la politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein d' EQDOM permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, une gestion de mobilité interne assurée avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés par la mise en ligne du service « Bourse d'emploi » ainsi que la mise en place d'un plan de succession des postes clés en conformité avec la nouvelle stratégie du groupe.

Politique de rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération sont des composantes importantes de la politique globale RH, au service des objectifs stratégiques d'EQDOM.

En effet, à la lumière des résultats de l'entreprise et de la stratégie définie par le Conseil d'administration, lapolitique de rémunération et de recrutement sont déterminées et validées par le Comité de Rémunération annuellement.

EQDOM a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération d'EQDOM est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maitrise du poste ainsi que des valeurs de marché.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La variable évolue selon la performance et l'engagement du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à EQDOM de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie s'appuie sur les valeurs de transparence et d'équité et ce dans le respect des législations locales en vigueur.

Au-delà de ces rémunérations, EQDOM a une politique d'avantages sociaux avantageux pour ses collaborateurs, dont une couverture médicale, une retraite complémentaire, des primes diverses, des centres d'estivages, des crédits à taux avantageux, etc.

Politique de recrutement : EQDOM définit annuellement un plan de recrutement sur la base de sa politique de recrutement et en ligne avec les objectifs stratégiques. En fonction des besoins de staffing, la priorité est donnée à la mobilité interne. Pour ce faire, en 2019, une bourse d'emploi a été mise en place permettant en toute transparence de publier les besoins de staffing auprès de l'ensemble des collaborateurs ce qui permet de gérer aussi en équité la gestion de carrière.
En outre, EQDOM a recours aux recrutements externes pour des besoins spécifiques sur des postes techniques ou requérant une expertise particulière ou une expérience éprouvée dans un domaine particulier. En 2020, 3 recrutements ont été réalisés.

Formation : la politique de formation fait partie des axes stratégiques d'EQDOM.
4 axes stratégiques de formation ont ainsi été définis : commercial, recouvrement, digital et marketing.

Mesure prises pour l'égalité hommes/femme : globalement, la parité au sein d'EQDOM est respectée. Les effectifs d'EQDOM sont composés de 50,3% d'hommes et 49,7% de femmes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au 31 décembre 2020, l'effectif d'EQDOM s'est établit à 312 personnes, contre 307 à fin décembre 2019 avec un taux d'encadrement de l'ordre de 44,55%.

	2018	2019	Ev. 19/18	2020	Ev. 20/19
Cadres	136	136	0,0%	139	2,21%
Non Cadres	175	171	-2,29%	173	1,17%
Effectif EQDOM	311	307	-1,29%	312	1,63%
Taux d'encadrement	*43,7%*	*44,3%*	*+ 43 pbs*	*44,55%*	-
*Dont effectif détaché**	6	4	-33,33%	5	25,00%

Source : EQDOM
(*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

Sur la période 2018-2020, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2018	2019	2020
Répartition par catégorie	136 cadres et 175 non cadres	136 cadres et 171 non cadres	139 cadres et 173 non cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	79 cadres hommes 57 cadres femmes 80 non cadres hommes 95 non cadres femmes	77 cadres hommes 59 cadres femmes 79 non cadres hommes 92 non cadres femmes	76 cadres hommes 63 cadres femmes 81 non cadres hommes 92 non cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 = 82 de 10 à <20 = 141 > à 20 = 88	< à 10 = 66 de 10 à <20 = 150 > à 20 = 91	< à 10 = 72 de 10 à <20 = 133 > à 20 = 107
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants
Nombre d'accidents de travail	0	1	1
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	1 cadre 1 non cadre	0 cadre 1 non cadre	1 cadre 0 non cadre
Nombre de démissions	7 cadres 1 non cadre	5 cadres 1 non cadre	2 cadres 12 non cadre (dont -11 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutement	8 Cadres 3 Non cadres	7 cadres 5 non cadres	0 cadres 30 non cadres (dont 27 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	2	1(*)

(*) Le litige correspond à un litige individuel suite au départ d'une personne.

Nature de contrat	ETP-fin de période
Contrat à durée indéterminée - CDI	290
Stagiaires -ANAPEC	17
Détachement -SGMA	5

Total effectif fin de période -hors intérim	**312**

"Personnel intérimaire" fin de période - 31/12/2020	4

Par ailleurs, la société est structurée en:

- ✓ Direction Commerciale
- ✓ Direction des Risques
- ✓ Direction Financière
- ✓ Direction des Ressources humaines
- ✓ Direction Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information
- ✓ Direction Support et Production
- ✓ Direction Innovation, Marketing et Communication
- ✓ Secrétariat du Conseil et LOSTE
- ✓ Département Contrôle Permanent RO & SM
- ✓ Direction Conformité
- ✓ Département d'Audit Interne
- ✓ Département Affaires Juridiques
- ✓ Département Contrôle Niveau 2
- ✓ Département Achats et moyens Généraux
- ✓ Chief data Officier

Les réorganisations opérées depuis la prise de contrôle de la société par le Groupe Société Générale ont été conçues dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et une productivité améliorée.

Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques

VI.1. Stratégie de développement

Dans un environnement économique peu porteur qui se caractérise notamment par une faible consommation, un chômage élevé et un marché de crédit à la consommation rendu difficile par la concurrence des banques et par la pression sur les marges, une transformation du modèle d'affaires d'EQDOM est devenue nécessaire :

VI.1.1. Business modèle post transformation :

Le nouveau business modèle s'appuie sur deux points stratégiques :

Transformation commerciale :

- Renforcement du marketing (marketing, direct, visibilité media)
- Nouvelle organisation matricielle de la Direction commerciale et formation des équipes visant à renforcer la présence commerciale auprès des clients
- Création d'une Business line dédiée aux canaux alternatifs dont le canal digital
- Refonte des processus Auto visant à améliorer les délais de traitement et la qualité de service

Transformation informatique pour plus de sécurité et d'évolutivité :

Des projets de transformation ont été menés :

- Transformation digitale : mise à disposition des clients de solutions digitales pour la souscription et le SAV : Portail front-web (outil d'acquisition multi canal) ;
- Exploitation de la Data : Développer l'analyse des données pour mieux connaitre les clients et leur proposer des solutions appropriées ;
- Efficacité opérationnelle et sécurisation des infrastructures : automatiser certains processus de traitement : GED et digitalisation des signatures etc. et redéployer les effectifs concernées vers des fonctions plus stratégiques.

Principaux projets réalisés en 2020 :

- Poursuivre la Réalisation de la couche API (Urbanisation du SI) pour servir le canal Digital
- Evolution de l'offre site transactionnel EQDOM – MVP & développement Back office Digital
- Release Sogeconso V1 (Risk Policy)
- Projet Report d'échéance
- Projet Sécurisation SI (DLP (data loss prevention), Chiffrement, Patching, Master NDG, Gestion de vulnérabilités)
- Déploiement de la solution Skype
- Refonte LAN et supervision des équipements réseaux et sécurité
- Mutualisation du DC2 avec SGMA
- Sciforma (Outil de gestion de projet)
- IGAD (6Préconisation)
- Audit _Sécurité_Lot1 (Conformité avec la directive n°3/W/16 de BKAM).
- Déploiement de la solution Télétravail /VPN

Projets en cours de réalisation entre 2020 -2021:

- Refonte WAN (Connexion des agences au Data Center directement sans passer par siège EQDOM)
- Centre de service partagé Recouvrement /mise en place de l'outil de recouvrement COLORS (solution mutualisée avec SGMB)
- Mise en place des autres fonctionnalités sur le site transactionnel EQDOM (Espaces Clients /Notification /vision 360 /Réclamation…)
- DATA BISME FULL (Domaine Finance et Risque)
- Mise en place d'un Service Management

- Normalisation du plan d'adressage réseau avec le groupe SGNA,
- Lancement du programme Darwing 2
- Upgrade INFORMIX
- Migration de la solution MDM vers NOVA
- Mutualisation de la solution Wallix avec la SGMA
- Mutualisation de la Solution de classification des données (Outil Boldon James) avec la SGMA
- Anonymisation des données (Généralisation des scripts à l'ensemble des bases de données sensibles)
- Migration CFT
- HubSecure
- Activation Backup Agence (ADSL)
- Wifi Siège
- Reprise d'activité poste de travail
- Migration Skype vers Microsoft Teams

VI.1.2. Démarrage du modèle producteur / distributeur : Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis plus de 40 ans, et de SGMB qui dispose d'un large réseau de 450 agences.

Le projet a débuté en mars 2019 sur une direction régionale pilote sur la base d'un modèle de portage des encours par EQDOM et le partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur. Le site pilote démontre que les processus opérationnels déployés fonctionnent de façon entièrement satisfaisante. Le partenariat évolue actuellement vers un modèle de servicing sans portage des encours et prévoit une commission de production pour EQDOM. Les développements en cours devraient aboutir pour un déploiement national courant 2022.

VI.2. Stratégie d'investissement

Quant aux investissements, ceux-ci ont concerné principalement les IT durant les 3 dernières années. Ci-après le détail des investissements d'EQDOM durant les trois dernières années :

En KMAD	2018	2019	2020
Investissement IT	4 025	13 452	16 821
Autres investissements**	2 175	1 095	837
Total	**6 200**	**14 548**	**17 658**

Source : EQDOM
***Essentiellement des investissements d'agencement*

Entre 2018 et 2019, l'enveloppe d'investissement de la société a augmenté significativement en passant 6 200 KMAD en 2018 à 14 548 KMAD en 2019. L'investissement en IT représente 92% du budget global d'investissement en 2019. La hausse des investissement IT durant cette année s'explique par l'importance des projets réalisés et initiés en 2019.

En fin 2020, l'enveloppe d'investissement d'EQDOM a augmenté de 21,4% pour s'établir à 17 658 KMAD. L'investissement IT représente 95% du budget global d'investissement en 2020.

Globalement, la politique d'investissement sur les exercices passés et futurs vise principalement à :

- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des processus de traitement des demandes de crédit ;
- La sécurisation du système d'information ;
- Création de valeur (au lieu d'un centre de coûts) ;

- Service Excellence (DOSI&T orientée Service Client Interne).

VI.3. Moyens techniques

La plate-forme informatique d'EQDOM dessert l'ensemble des agences via des liaisons numériques spécialisées. Les commerciaux peuvent scorer, à priori, le client en se renseignant en temps réel sur sa situation (impayés et prêts en cours).

Pour servir des besoins internes, l'équipe informatique d'EQDOM a développé des applicatifs qui permettent de générer des tableaux d'indicateurs de décision relatifs à la production, au recouvrement, aux impayés ainsi qu'aux différents mouvements financiers.

En effet, de nombreux projets métiers et organisationnels ont été finalisés ou entamés depuis l'année 2019, notamment :

- Evolution de l'applicatif de la gestion des délégations d'acceptation sur Workflow (réalisée) ;
- SOGE CONSO V2 ;
- Plate-forme auto VO ;
- Revue du modèle LOA (Crédit Ballon) ;
- Mise en place d'un SI RH - Module Gestion de la carrière /Module formation /gestion de temps de présence ;
- Evolution de la risk-policy, du moteur de score, attribution des délégations informatisées et adaptation avec les nouveaux canaux.

Hardware

- Le DATA Center EQDOM est actuellement confié à la société SG ABS (filiale de SG) moyennant un contrat de service ;
- Des imprimantes multi fonction en location (environ 98 imprimante réparties sur le siège et les agences) ;
- EQDOM dispose d'un parc informatique constitué de PC sous Windows (environ 350 PC répartis sur le siège et les agences) ;
- Des équipements téléphoniques ;
- Des équipements réseaux.

Telecom

- Des connexions réseaux par des Liaisons MPLS (secourues par des liaisons ADSL MPLS) entre le siège et les différentes agences EQDOM ;
- Des équipements réseaux (Firewall, Routeur, Hub, Termserver...) pour la connexion du siège et des agences EQDOM.

Software

Le Software du Système d'Information EQDOM est constitué des éléments suivants :

- Le SGBDR INFORMIX IDS ;
- Le SGBDR SQL Server ;
- Les outils bureautiques (Microsoft Office) ;
- Un progiciel comptable et financier ;
- Un logiciel de trésorerie et un logiciel d'édition des chèques ;
- Un outil de supervision réseau ;
- Un logiciel de gestion de temps de présence ; un logiciel de gestion des ressources humaines ; un logiciel éditique ; un logiciel de communication externe ; un logiciel anti-virus ;
- Un logiciel de gestion des achats/Paiement fournisseurs/Economat/Immobilisation ;
- Des solutions logicielles pour le métier EQDOM (Spécifique ou progiciel).

Partie VII. Situation financière d'EQDOM

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)

En MMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
PNB	530	555	4,9%	506	-8,8%
Charges générales d'exploitation	240	244	1,7%	234	-4,1%
Coût Net du Risque (CNR)	76	72	-5,1%	146	>100%
RN	**131**	**137**	**4,5%**	**35**	**-74,1%**

Encours financier	**10 431**	**10 835**	**3,9%**	**10 490**	**-3,2%**

Source : EQDOM

En 2019, le résultat net affiche une amélioration de 4,5% comparé à 2018 (+ 5,9 MMAD), résultant principalement de :

- Une amélioration du PNB de l'ordre de 5%, faisant passer le PNB de 530 MMAD à 555 MMAD ;
- Une progression moins prononcée des charges générales d'exploitation qui ont connu une croissance de 1,7% sur la même période ;
- La baisse du CNR à 72 MMAD vs 76 MMAD en 2018, expliquée essentiellement par une hausse des reprises des provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (+90,5%), atténuée toutefois par une hausse des pertes sur créances irrécouvrables (>100%).

L'encours s'établit à 10 835 MMAD en 2019, affichant une évolution de +3,9% par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte principalement de la hausse de l'encours du Crédit Personnel et du crédit auto classique alors que l'encours auto LOA est en baisse.

En 2020, le résultat net affiche un recul de 74,1% résultant essentiellement de :

- La baisse du PNB de 8,8% par rapport à 2019 (-49 MMAD), expliqué par la baisse des commissions sur prestations de service (-70MMAD) compensée par une amélioration des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+11 MMAD) et de la charge de refinancement (16 MMAD) ;
- La diminution des charges générales d'exploitation de 4,1% par rapport à 2019 résultant principalement d'économies réalisées sur les différents métiers ;
- La hausse du Coût Net du Risque à 145,8 MMAD en 2020 vs 72,2 MMAD en 2019, fortement impacté par la crise sanitaire actuelle.

L'encours s'établit à 10 490 MMAD en 2020 affichant une baisse de 3,2%. Cette baisse résulte principalement de la diminution de 15% de l'encours auto LOA qui est passé de 4 228 MMAD en 2019 à 3 611 MMAD en 2020.

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société EQDOM, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de 1 519 009 KMAD dont un bénéfice net de 34 387 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration tenu en date du 23 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société EQDOM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèses et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identité	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 2 503 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées au impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèses prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit crique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèses, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Casablanca, le 21 Avril 2021

MAZARS	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abdou Souleye DIOP, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société EQDOM S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.484.622 dont un bénéfice net de KMAD 135.040.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société EQDOM S.A au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 Avril 2020

MAZARS	**DELOITTE AUDIT**
M. Abdou Souleye DIOP, Associé	**M. Hicham BELEMQADEM, Associé**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci- joints de la Société EQDOM, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des information complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.479.861 dont un bénéfice net de KMAD 131.016.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société EQDOM, au 31 décembre 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2019

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

DELOITTE AUDIT
M. Fawzi BRITEL, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 542 893 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 35 362 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'administration le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identité	**Notre réponse**

Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 1 412 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées au impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit crique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes

responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 Avril 2021

MAZARS	**FIDAROC GRANT THORNTON**
M. Abdou Souleye DIOP, Associé	**M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société EQDOM et de sa filiale (Groupe EQDOM), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.508.288 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 136.665.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble EQDOM constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 16 Avril 2020

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

DELOITTE AUDIT
M. Hicham BELEMQADEM, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société EQDOM et de sa filiale (Groupe EQDOM), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.502.635 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 130.790.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble EQDOM constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 25 Mars 2019

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

DELOITTE AUDIT
M. Fawzi BRITEL, Associé

VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2020

VII.3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2018, 2019 et 2020 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

VII.3.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé d'EQDOM pour la période 2018-2020 :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**2 235 806**	**2 379 389**	**6,4%**	**2 112 537**	**-11,2%**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	92	43	-53,3%	37	-14,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	535 088	548 618	2,5%	559 461	2,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 580 114	1 671 941	5,8%	1 479 859	-11,5%
Commissions sur prestations de service	120 512	134 595	11,7%	64 298	-52,2%
Autres produits bancaires	0	24 192	>100%	8 882	-63,3%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 706 151**	**1 823 896**	**6,9%**	**1 606 148**	**-11,9%**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	24 387	30 390	24,6%	12 427	-59,1%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	145 427	153 961	5,9%	156 077	1,4%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 535 519	1 638 678	6,7%	1 436 091	-12,4%
Autres charges bancaires	818	867,2	6,0%	1 553	79,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	**529 655**	**555 493**	**4,9%**	**506 389**	**-8,8%**
Produits d'exploitation non bancaire	282	194	-31,2%	335	72,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0		0	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**239 633**	**243 735**	**1,7%**	**233 803**	**-4,1%**
Charges de personnel	88 934	88 246	-0,8%	93 333	5,8%
Impôts et taxes	2 190	2 204	0,6%	2 082	-5,5%
Charges externes	133 845	140 476	5,0%	129 455	-7,8%
Autres charges générales d'exploitation	4 482	4 185	-6,6%	655	-84,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 182	8 624	-15,3%	8 278	-4,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**290 304**	**311 952**	**7,5%**	**272 921**	**-12,5%**
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**212 827**	**307 933**	**44,7%**	**343 860**	**11,7%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	193 446	199 949	3,4%	278 986	39,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	9 077	94 735	>100%	35 877	-62%
Autres dotations aux provisions	10 304	13 249	28,6%	28 997	>100%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**132 660**	**229 149**	**72,7%**	**169 063**	**-26,2%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	109 255	208 116	90,5%	157 668	-24,2%
Récupérations sur créances amorties	17 111	14 328	-16,3%	11 395	-20,5%
Autres reprises de provisions	6 294	6 705	6,5%	0	-100%
RESULTAT COURANT	**210 137**	**233 168**	**11,0%**	**98 124**	**-57,9%**
Produits non courants	2 109	9	-99,6%	28	>100%
Charges non courantes	4	4780	>100%	15 447	>100%
RESULTAT AVANT IMPOTS	**212 242**	**228 396**	**7,6%**	**82 705**	**-63,8%**
Impôts sur les résultats	**81 453**	**91 731**	**12,6%**	47 343	-48,4%
RESULTAT NET DU GROUPE	**130 790**	**136 665**	**4,5%**	**35 362**	**-74,1%**
Part du groupe	130 059	135 907	4,5%	34 598	-74,5%
Part des intérêts minoritaires	731	758	3,7%	764	0,8%

Source : EQDOM

VII.3.2.1. *Produits d'exploitation bancaire consolidés*

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2018-2020, se détaillent comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	92	43	-53,3%	37	-14,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	535 088	548 618	2,5%	559 461	2,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 580 114	1 671 941	5,8%	1 479 859	-11,5%
Commissions sur prestations de service	120 512	134 595	11,7%	64 298	-52,2%
Autres produits bancaires	0	24 192	-	8 882	-63,3%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**2 235 806**	**2 379 389**	**6,4%**	**2 112 537**	**-11,2%**

Source : EQDOM

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2018 et 2019

En 2019, les produits d'exploitation bancaire consolidés s'établissent à 2 379,4 MMAD en hausse de 6,4% par rapport à 2018. Cette hausse est due principalement à i/ la hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location (+5,8%), tirés par l'accroissement des encours crédit classique, ii/l'augmentation des commissions sur prestations de service de 11,7%, principalement sur le crédit classique (notamment Frais d'acceptation des dossiers et frais de gestion externes) tirées par la forte augmentation de la production du crédit personnel (+48%) et iii/ la hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de +2,5%.

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2019 et 2020

A fin 2020, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 11,2% passant ainsi de 2 379,4 MMAD en 2019 à 2 112,5 MMAD en 2020. Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de -11,5%. Cette baisse est tirée par le retrait de l'encours LOA de -15%.
- La hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de +2% tirée par l'accroissement des encours générateurs d'intérêts sur le crédit classique.
- La baisse des commissions sur prestation de services (-52%) expliquée par une production en retrait de -24% sous l'effet de la crise Covid.

VII.3.2.2. *Charges d'exploitation bancaire consolidées*

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2018-2020, se détaillent comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	24 387	30 390	24,6%	12 427	-59,1%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	145 427	153 961	5,9%	156 077	1,4%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 535 519	1 638 678	6,7%	1 436 091	-12,4%
Autres charges bancaires	818	867	6,0%	1 553	79,1%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**1 706 151**	**1 823 896**	**6,9%**	**1 606 148**	**-11,9%**

Source : EQDOM

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2018 et 2019

A fin 2019, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 823,9 MMAD enregistrant une hausse de 6,9% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 6,7% des charges sur immobilisations en crédit-bail qui représentent 89,8% des charges d'exploitation bancaires.

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2019 et 2020

En 2020, les charges d'exploitation bancaire diminuent de 11,9% atteignant 1 606,1 MMAD en 2020 contre 1 823,9 MMAD en 2019. Cette baisse est due principalement à i/ la baisse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'explique par la baisse de la production en LOA (-24%), ii/ à des charges de refinancement à des niveaux bas et iii/ à des autres charges bancaires en hausse.

VII.3.2.3. *Marge d'intérêts*

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Intérêts crédit classique (1)	535 180	548 661	2,5%	559 498	2,0%
Intérêts LOA (2)*	44 595	33 263	-25,4%	43 768	31,6%
Refinancement (3)	-169 814	-184 351	8,6%	-168 504	-8,6%
MARGE D'INTERETS (1) +(2) +(3)	**409 961**	**397 573**	**-3,0%**	**434 762**	**9,3%**

Source : EQDOM
(*) Les produits de LOA sont nets des charges

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2018 et 2019

La marge d'intérêt 2019 s'établit à 398 MMAD et affiche un recul de 3% par rapport à 2018, expliqué principalement :

- La hausse des produits d'intérêt sur le crédit classique (+2,5%) tirés par l'augmentation des encours crédits classique ;
- La baisse des produits d'intérêt sur la LOA (-25,4%) impactés par la baisse des encours de LOA porteurs d'intérêts.

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2019 et 2020

La marge d'intérêt 2020 s'établit à 435 MMAD et affiche une amélioration de 9,3 %, expliquée principalement par :

- La hausse des produits d'intérêt sur le crédit classique (+2%) tirés par l'augmentation des encours crédits classique ;
- La hausse des produits d'intérêt sur la LOA (+31,6%) tirés par l'augmentation des encours financiers de LOA porteurs d'intérêts ;
- L'amélioration du refinancement tirée par des encours en baisse par rapport à l'année dernière et un taux de refinancement meilleur qu'en 2019.

VII.3.2.4. *Commissions sur prestations de services*

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Commissions sur crédit classique	31 734	53 728	69,3%	20 984	-60,9%
Frais d'acceptation dossiers	11 545	26 824	>100%	14 120	-47,4%
Frais de crédit bureau	601	730	21,5%	541	-25,9%
Frais de gestion externes	17 789	24 374	37,0%	4 524	-81,4%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1 800	1 800	0,0%	1 800	0,0%
Frais d'acceptation LOA	88 778	80 866	-8,9%	43 313	-46,4%
TOTAL DES COMMISSIONS	**120 512**	**134 594**	**11,7%**	**64 298**	**-52,2%**

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2018 et 2019

En 2019, les commissions perçues affichent une hausse de 12% pour s'établir à 135 MMAD. Cette amélioration est principalement expliquée par la hausse des frais d'acceptation de dossier et des frais de gestion externe tirés par la forte augmentation de la production du crédit personnel (+48%).

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2019 et 2020

En 2020, les commissions perçues affichent un retrait de 52% pour s'établir à 64,3 MMAD. Ce retrait est principalement expliqué par :

- La baisse des frais d'acceptation de dossier LOA (-46%) tirés par une production en recul de 24% ;
- Et le retrait des frais de gestion externe expliqué par l'application à partir de l'exercice 2020 d'un étalement de ces frais (-14 MMAD).

VII.3.2.5. *Produit net bancaire consolidé (PNB)*

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Produits d'exploitation bancaire	2 235 806	2 379 389	6,4%	2 112 537	-11,2%
Charges d'exploitation bancaire	1 706 151	1 823 896	6,9%	1 606 148	-11,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	**529 655**	**555 493**	**4,9%**	**506 389**	**-8,8%**

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2018 et 2019

En 2019, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 555,5 MMAD, contre 529,7 MMAD au cours de l'année précédente, soit une croissance de 4,9% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des produits d'exploitation bancaire qui enregistrent une croissance de 6,4% (+143,5 MMAD), atténuée par l'augmentation des charges d'exploitation bancaire de 6,9% sur la période (+117,7 MMAD).

Evolution du PNB consolidé entre 2019 et 2020

A fin 2020, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 506,4 MMAD, en baisse de 8,8%. Ce retrait s'explique par un retrait des produits d'exploitation bancaire de 11,2% compensée en partie d'une baisse des charges d'exploitation bancaires de 11,9%.

VII.3.2.6. *Résultat brut d'exploitation (RBE)*

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
PRODUIT NET BANCAIRE	**529 655**	**555 493**	**4,9%**	**506 389**	**-8,84%**
Produits d'exploitation non bancaire	282	194	-31,2%	335	72,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0		0	0,0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**239 633**	**243 735**	**1,7%**	**233 803**	**-4,1%**
Charges de personnel	88 934	88 246	-0,8%	93 333	5,8%
Impôts et taxes	2 190	2 204	0,6%	2 082	-5,5%
Charges externes	133 845	140 476	5,0%	129 455	-7,8%

Autres charges générales d'exploitation	4 482	4 185	-6,6%	655	-84,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 182	8 624	-15,3%	8 278	-4,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**290 304**	**311 952**	**7,5%**	**272 921**	**-12,5%**

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2018 et 2019

A fin 2019, le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 7,5% pour s'établir à 311,9 MMAD contre 290,3 MMAD en 2018. Cette hausse s'explique par la hausse du produit net bancaire (+4,9%) combinée à une hausse moins conséquente des charges générales d'exploitation (+1,7%).

Evolution du RBE entre 2019 et 2020

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 272,9 MMAD en 2020 vs 311,9 MMAD en 2019, en retrait de -12,5 % résultant principalement d'une baisse plus importante PNB (-49 MMAD) par rapport aux charges d'exploitation (-9,9 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 4,1% par rapport à 2019 résultant principalement de l'effet compensé de :

- La baisse des charges externes de 11 MMAD ; -8% qui provient principalement d'économies réalisées sur les différents métiers ;
- Le retrait des autres charges d'exploitation expliqué par la correction d'IR (+4 MMAD) non constatée en 2020 (mais provisionnée dans la rubrique provisions pour éléments de passif) ;
- L'augmentation de la masse salariale expliquée par les augmentations réglementaires et les mouvements sur l'année 2020 ;
- La légère baisse des impôts et taxes (-0,1 MMAD) et des Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (-0,3 MMAD).

VII.3.2.7. *Coefficient d'exploitation*

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Produit net bancaire (1)	529 655	555 493	4,88%	506 389	-8,8%
Charges générales d'exploitation (2)	239 633	243 735	1,71%	233 803	-4,1%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION (2)/(1)	**45,2%**	**43,9%**	**- 1,4 pts**	**46,2%**	**+2,3 pts**

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2018 et 2019

Le coefficient d'exploitation consolidé a baissé de 1,4 pts sur la période, passant ainsi de 45,2% en 2018 à 43,9% en 2019. Cette baisse s'explique par une hausse moins prononcée des charges générales d'exploitation (+1,6%) par rapport au produit net bancaire (+4,9%).

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2019 et 2020

En 2020, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 46,2%, en hausse de 2,3 pts par rapport à 2019 qui est du à la baisse du PNB de 8,8% plus importante que la baisse des charges générales d'exploitation de 4,1%

VII.3.2.8. *Résultat courant consolidé*

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**290 304**	**311 952**	**7,5%**	**272 921**	**-12,5%**
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**212 827**	**307 933**	**44,7%**	**343 860**	**11,7%**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	193 446	199 949	3,4%	278 986	39,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	9 077	94 735	>100%	35 877	-62,1%
Autres dotations aux provisions	10 304	13 249	28,6%	28 997	>100%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**132 660**	**229 149**	**72,7%**	**169 063**	**-26,2%**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	109 255	208 116	90,5%	157 668	-24,2%
Récupérations sur créances amorties	17 111	14 328	-16,3%	11 395	-20,5%
Autres reprises de provisions	6 294	6 705	6,5%	0	0,0%
MARGE D'EXPLOITATION	**39,7%**	**42,0%**	**+ 2,3 pts**	**19,4%**	**-22,6 pts**
RESULTAT COURANT	**210 137**	**233 168**	**11,0%**	**98 124**	**-57,9%**

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2018 et 2019

A fin 2019, le résultat courant consolidé s'établit à 233,2 MMAD, soit une hausse de 11% par rapport à 2018 s'expliquant par une appréciation du résultat brut d'exploitation et l'augmentation des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 290,3 MMAD en 2018 à 312 MMAD en 2019, enregistrant une croissance annuelle de 7,5%

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées de 9,1 MMAD en 2018 à 94,7 MMAD en 2019 ce qui s'explique par une reprise des passages par pertes, après un gel en 2017 et 2018, pour mise en conformité fiscale avec la circulaire émise par la DGI en 2017 et qui fixe les conditions de déductibilité du passage par pertes[12].

- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont augmenté de 90,5% pour s'établir à 208,1 MMAD en 2019 contre 109,3 MMAD en 2018. L'évolution des reprises suit l'évolution des passages par pertes qui est en forte hausse sur 2019, après 2 années de gel en 2017 et 2018 qui ont permis une mise en conformité fiscale avec la circulaire DGI émise en 2017.

La marge d'exploitation quant à elle progresse de 2,3 pts et s'établit à 42%, sous l'effet compensé de la hausse des charges générales d'exploitation et de l'augmentation du PNB.

Evolution du résultat courant consolidé entre 2019 et 2020

A fin 2020, le résultat courant consolidé s'établit à 98,1 millions de dirhams, soit une baisse de 57,9% par rapport à 2019 s'expliquant par :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 312 MMAD en 2019 à 273 MMAD en 2020, enregistrant une baisse de 12,5% ;

12 La circulaire DGI émise en 2017 a permis de clarifier les conditions de déductibilité des passages par pertes des créances irrécouvrables. EQDOM a gelé les passages par perte en 2017 et 2018 en attendant de réunir toutes les conditions nécessaires de déductibilité tout en maintenant une provision suffisante sur les dossiers en défaut. En 2019, selon les directives fixées par la circulaire de 2017, EQDOM a pu passer un nombre important de dossiers en perte en reprenant la provision correspondante déjà comptabilisée.

- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ont enregistré une hausse de 11,7% entre 2019 et 2020 en passant de 307,9 MMAD à 343,9 MMAD ;
- Les reprises de provisions et récupération sur créances amorties ont baissé de 26,2% pour s'établir à 169 MMAD en 2020 contre 229,1 MMAD en 2019.

La marge d'exploitation quant à elle régresse de 22,6 pts et s'établit à 19,4%, sous l'effet de la baisse des charges générales d'exploitation et du PNB, respectivement de 4,1% et 8,8% en 2020 par rapport à 2019.

VII.3.2.9. *Coût net du risque (CNR)*

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Dot aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	193 446	199 949	3,4%	278 986	39,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	9 077	94 735	>100%	35 877	-62,1%
Rep de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	109 255	208 116	90,5%	157 668	-24,2%
Récupérations sur créances amorties	17 111	14 328	-16,3%	11 395	-20,5%
CNR*	**76 157**	**72 240**	**-5,1%**	**145 800**	**>100%**
Encours comptable net	**6 618 648**	**7 154 812**	**8,1%**	**7 161 277**	**0,1%**
En %	**1,15%**	**1,01%**	**- 0,14 pts**	**2,04%**	**+1,03 pts**

Source : EQDOM

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.

En 2019, le Coût Net du Risque s'élève à 72 MMAD, contre 76 MMAD en 2018, en baisse de 5,1%.
Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (+90,5%) sur l'année, atténuée toutefois par l'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables qui passent de 9 MMAD en 2018 à 94,7 MMAD en 2019, suite à la mise en conformité fiscale avec la circulaire émise par la DGI en 2017 et qui fixe les conditions de déductibilité du passage par pertes[13].

Le Coût Net du Risque s'élève à 145,8 MMAD en 2020 vs 72,2 MMAD en 2019 (soit une hausse de 102% sur la période). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 39,5% (soit + 79 MMAD en 2020) ;
- La baisse de des pertes sur créances irrécouvrables de 62,1% par rapport à 2019 ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 24,2% passant de 208 MMAD à 158 MMAD en 2020 ;
- La baisse des récupérations sur créances amorties 20,5% en 2020.

VII.3.2.10. *Provisions pour risques et charges*

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Autres dotations aux provisions	10 304	13 249	28,6%	28 997	>100%
Autres reprises de provisions	6 294	6 705	6,4%	0	-100,0%
Prov. pour autres éléments de passif	**-4 010**	**-6 544**	**63,2%**	**-28 997**	**>100%**

Source : EQDOM

En 2019, les provisions pour autres éléments de passif augmentent de 2,5 MMAD en raison de la croissance des autres dotations aux provisions qui s'élèvent à 13 MMAD dont :

- Dotations aux provisions pour risque futurs (IR) de 4 MMAD
- Dotations aux provisions pour indemnités de départs à la retraite de 2,9 MMAD

[13] Cf. renvoi n°15 ci-dessus.

- Dotations aux provisions pour litiges et fraudes clients de 6,3 MMAD

En 2020, les provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse supérieure à 100% et s'établit à -29 MMAD et comptabilisent les provisions litige (4 MMAD), fraudes auto (4 MMAD), PRG pour risque crédit moratoire covid (14 MMAD), dotations aux provisions pour risques futurs (6 MMAD).

VII.3.2.11. *Résultat net consolidé*

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
RESULTAT COURANT	**210 137**	**233 168**	**11,0%**	**98 124**	**-57,9%**
Produits non courants	2 109	9	-99,6%	28	0,0%
Charges non courantes	4	4 780	>100%	15 447	>100%
RESULTAT AVANT IMPOTS	**212 242**	**228 396**	**7,6%**	82 705	-63,8%
Impôts sur les résultats	81 453	91 731	12,6%	47 343	-48,4%
RESULTAT NET DU GROUPE	**130 790**	**136 665**	**4,5%**	**35 362**	**-74,1%**
Part du groupe	130 059	135 907	4,5%	34 598	-74,5%
Part des intérêts minoritaires	731	758	3,7%	764	0,8%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2018 et 2019

En 2019, le résultat net du groupe s'établit à 136,7 MMAD en hausse de 4,5% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due principalement à l'amélioration du résultat courant (+23 MMAD ; +11%) qui a été contrebalancé par l'augmentation des charges non courantes (impôt sur la cohésion sociale qui s'établit à 4,8 MMAD).

Evolution du résultat net consolidé entre 2019 et 2020

Le résultat net du groupe s'élève à 35,4 MMAD, en retrait de 74,1% par rapport à 2019 résultant principalement de la baisse du résultat courant de 57,9% (-135 MMAD par rapport à 2019), de l'augmentation des charges non courantes qui comptabilisent la totalité du don COVID (10 MMAD) et de la baisse de l'impôt sur les résultats de 48,4% expliquée par la comptabilisation de 2 MMAD de charge soit 1/5 du don covid qui doit être étalé sur 5 ans pour être déductible fiscalement chaque année. Hormis le don Covid, le Résultat net serait de 44,6 MMAD.

A noter que le reste du don de 10 MMAD, soit 8 MMAD, est comptabilisé sous forme de dotation non déductible qui permet d'avoir tout l'impact du don sur l'année 2020 et ce, conformément à l'exigence de BAM.

VII.3.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2018-2020 :

ACTIF (En KMAD)	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**12 455**	**542**	**-95,65%**	**587**	**8,2%**
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**381**	**1 327**	**248,29%**	**143 087**	**>100%**
• A vue	381	1 327	248,29%	143 087	>100%
• A terme				0	
3. Créances sur la clientèle	**4 997 738**	**5 620 145**	**12,45%**	**5 749 475**	**2,3%**
• Crédits de trésorerie et à la consommation	4 863 493	5 425 767	11,56%	5 405 758	-0,4%
• Crédits à l'équipement				0	
• Crédits immobiliers				0	
• Autres crédits	134 245	194 378	44,79%	**343 717**	**76,8%**
4. Opérations de crédit-bail et de location	**1 620 910**	**1 534 667**	**-5,32%**	**1 411 802**	**-8,0%**
5. Créances acquises par affacturage				**0**	
6. Titres de transaction et de placement		**7 528**		**14 543**	
7. Autres actifs	**499 165**	**338 315**	**-32,22%**	**233 685**	**-30,9%**
8. Titres d'investissement				**0**	
9. Titres de participation et emplois assimilés				**0**	
10. Titres mis en équivalence				**0**	
11. Créances subordonnées				**0**	
12. Immobilisations incorporelles	**11 402**	**22 708**	**99,16%**	**35 937**	**58,3%**
13. Immobilisations corporelles	**62 424**	**57 041**	**-8,62%**	**53 193**	**-6,7%**
14. Ecarts d'acquisition				**0**	
Total de l'Actif	**7 204 475**	**7 582 273**	**5,24%**	**7 642 309**	**0,8%**

Source : EQDOM

PASSIF (En KMAD)	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				0	
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**699 943**	**215 776**	**-69,17%**	**719 971**	**>100%**
• A vue	43 382	80 426	85,39%	133 563	66,1%
• A terme	656 561	135 350	-79,39%	586 408	>100%
3. Dépôts de la clientèle				0	
4. Titres de créance émis	**4 645 965**	**5 521 550**	**18,85%**	**4 965 632**	**-10,1%**
• Titres de créance négociables émis	4 645 965	5 521 550	18,85%	4 965 632	-10,1%
• Emprunts obligataires émis				0	
• Autres titres de créance émis				0	
5. Autres passifs	**331 819**	**306 002**	**-7,78%**	**346 159**	**13,1%**
6. Ecarts d'acquisition				**0**	
7. Provisions pour risques et charges	**24 113**	**30 657**	**27,14%**	**67 654**	**>100%**
8. Provisions réglementées				**0**	
9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie				**0**	
10. Dettes subordonnées				**0**	
11. Primes liées au capital	**83 325**	**83 325**	**0,00%**	**83 325**	**0,0%**
12. Capital	**167 025**	**167 025**	**0,00%**	**167 025**	**0,0%**
13. Actionnaires. Capital non versé (-)				**0**	
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**1 121 495**	**1 121 273**	**-0,02%**	**1 257 181**	**12,1%**
• Part du groupe	1 121 476	1 121 476	0,00%	1 257 163	12,1%
• Part des intérêts minoritaires	19	19	0,00%	18	0,0%
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	**130 790**	**136 665**	**4,49%**	**35 362**	**-74,1%**
• Part du groupe	130 059	135 907	4,50%	34 598	-74,5%
• Part des intérêts minoritaires	731	758	3,69%	764	0,8%
Total du Passif	**7 204 475**	**7 582 273**	**5,24%**	7 642 309	0,8%

Source : EQDOM

Le total bilan consolidé d'EQDOM s'établit à 7 642,3 MMAD en 2020, contre 7 582,3 MMAD en 2019, ce qui représente une variation annuelle de 0,8% entre 2019 et 2020.

VII.3.3.1. *Crédits consolidés*

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2018-2020, de la manière suivante :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**381**	**1 327**	**>100%**	**143 087**	**>100%**
Créances sur la clientèle	**4 997 738**	**5 620 145**	**12,4%**	**5 749 475**	**2,3%**
• Crédits de trésorerie et à la consommation	4 863 493	5 425 767	11,5%	5 405 758	-0,4%
Dont crédit-bail et de location					
• Crédits à l'équipement	-	-	0%	-	0%
• Crédits immobiliers	-	-	0%	-	0%
• Autres crédits	134 245	194 378	44,8%	343 717	76,8%
Opérations de crédit-bail et de location	**1 620 910**	**1 534 667**	**-5,3%**	**1 411 802**	**-8,01%**
TOTAL CREDITS	**6 619 029**	**7 156 139**	**8,1%**	**7 304 364**	**2,1%**

Source : EQDOM
(*) Les créances sur la clientèle 2017 incluent les opérations de crédit-bail et de location

Evolution des Crédits entre 2018 et 2019

Au terme de l'exercice 2019, le total des crédits s'est établi à 7 156,1 MMAD, soit une croissance de 8,1% comparé à 2018. Cette évolution est principalement tirée par la hausse des créances sur la clientèle (+12,4%), atténuée cependant par une baisse de -5,3% des opérations de crédit-bail et de location.

Evolution des Crédits entre 2019 et 2020

A fin 2020, le total des crédits s'est établi à 7 304,4 MMAD, soit une croissance de 2,1% comparé à 2019. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse des autres crédits de 76,8% due à l'accroissement des créances en souffrance nettes sur la clientèle sous l'effet de la crise sanitaire et la baisse des opérations de crédit-bail et de location de 8,01%.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 2% sur le total des crédits, ont augmenté significativement passant de 1 327 KMAD à 143 087 KMAD en 2020. En 2020, l'enregistrement de ce compte regroupe toutes les banques ayant un solde créditeur alors qu'en 2019 le compte n'a enregistré que les soldes créditeurs SGMA.

VII.3.3.2. *Actifs divers consolidés*

L'évolution des actifs divers, sur la période 2018-2020, se détaille comme suit :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Autres actifs	499 165	338 315	-32,22%	233 685	-30,9%
Immobilisations incorporelles	11 402	22 708	99,16%	35 937	58,3%
Immobilisations corporelles	62 424	57 041	-8,62%	53 193	-6,7%
Titres de transaction et de placement	0	7 528	0,0%	14 543	93,2%

Source : EQDOM

Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2018 et 2019

Au titre de l'exercice 2019, les autres actifs baissent de 32,2%, s'établissant ainsi à 338,3 MMAD en 2019 contre 499,2 MMAD en 2018. La baisse des autres actifs est liée à un remboursement de crédit de TVA de 73 MMAD en 2019.

Le crédit de TVA, résultant du décalage entre la TVA récupérée sur les immobilisations financées en LOA et la TVA collectée sur les produits du crédit classique et sur les loyers perçus de la LOA, présente un solde de 258 MMAD au 31 décembre 2019 (vs 375 MMAD au 31 Décembre 2018).

Les immobilisations corporelles enregistrent une diminution de 8,6% s'établissant à 57 MMAD en 2019 vs 62,4 MMAD en 2018, due à l'effet des amortissements.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 22,7 MMAD en 2019, soit une hausse de 99,2% par rapport à l'exercice précédent, principalement tirées par les investissements informatiques réalisés durant l'exercice.

Evolution des actifs divers entre 2019 et 2020

A fin 2020, les autres actifs baissent de près de 30,9% pour s'établir à 233,7 MMAD en 2020 contre 338,3 MMAD à fin 2019 en raison de la baisse du crédit TVA tirée par la baisse de la production LOA en 2020 (-24%) et le solde de TVA à fin 2019. Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 6,7% pour s'établir à 53,2 MMAD en lien notamment avec l'amortissement.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 35,9 MMAD en 2020, soulignant une hausse de 58,3% suite aux investissements informatiques réalisés durant l'exercice.

VII.3.3.3. *Endettement*

L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2018 et 2020 se présente comme suit :

(En KMAD)	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	699 943	215 776	-69,2%	719 971	>100%
• *A vue*	*43 382*	*80 426*	*85,4%*	*133 563*	*66,1%*
• *A terme*	*656 561*	*135 350*	*-79,4%*	*586 408*	*>100%*
Titres de créance émis	4 645 965	5 521 550	18,9%	4 965 632	-10,1%
• *BSF*	*4 584 700*	*3 957 200*	*-13,9%*	*3 789 700*	*-4,2%*
• *Emprunts Obligataires*	*-*	*1 500 000*		*1 125 000*	*-25,0%*
• *Intérêts courus à payer*	*61 265*	*64 350*	*5,0%*	*50 933*	*-20,9%*
ENDETTEMENT	**5 345 908**	**5 737 326**	**7,3%**	**5 685 603**	**-0,9%**

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

Répartition de l'endettement

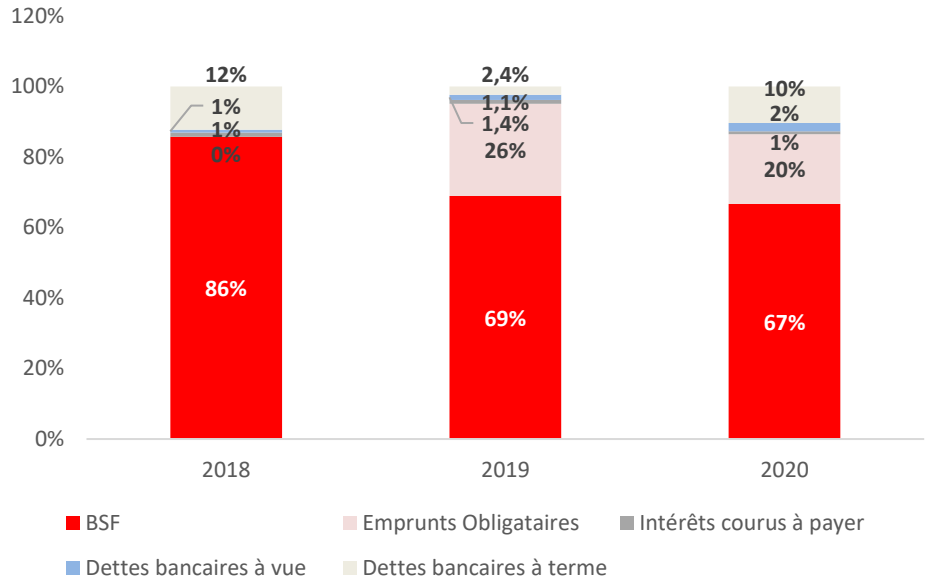

Source : EQDOM

Evolution de l'endettement entre 2018 et 2019

A fin 2019, l'endettement de la société EQDOM enregistre une croissance annuelle de 7,3% pour s'établir à 5,2 milliards de dirhams suite à l'accélération du rythme d'émission de titres de créance, à travers l'émission obligataire de 1,5 Milliards de Dirhams.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 96,2% de l'endettement global de l'entreprise en 2019. Ces derniers sont constitués des encours BSF à hauteur de 69% et de l'emprunt obligataire réalisé en 2019 à hauteur de 26,1%. Les dettes à vue et à terme représentent quant à elles, respectivement, 1,4% et 2,4% de l'endettement global de l'entreprise en 2019.

Evolution de l'endettement entre 2019 et 2020

En 2020, l'endettement global affiche une légère baisse de 1% vs l'année dernière pour s'établir à 5 686 MMAD. Et ce, avec une prédominance des titres de créances émis qui représentent 87% de l'endettement global de l'entreprise et qui sont répartis entre le BSF qui représente 67% et les l'emprunt obligataire à hauteur de 20%. Les dettes à vue et à terme représentent quant à elles, respectivement, 2% et 10% de l'endettement global de l'entreprise cette année.

Les dettes à terme affichent une augmentation supérieure à 100% expliquée par le remplacement d'une tombée obligataire de 375 MMAD par un crédit spot auprès de la SGMA.
Les dettes à vue en hausse de +66% sont à très courte durée. Elles sont converties chaque semaine en crédit spot pour les remettre à zéro. Au 31/12/2020, le solde affiché ne durera plus d'un jour.

VII.3.3.4. *Passifs divers consolidés*

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2018-2020 :

PASSIF (En KMAD)	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Autres passifs	331 819	306 002	-7,8%	346 159	13,1%
Provisions pour risques et charges	24 113	30 657	27,1%	67 654	>100%

Source : EQDOM

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créditeurs divers ».

Evolution des passifs divers entre 2018 et 2019

En 2019, les autres passifs enregistrent une baisse de 7,8% pour s'établir à 306 MMAD contre 331,8 MMAD en 2018. Cette évolution s'explique principalement par un apurement des comptes de régularisation et par une campagne de remboursement des encaissements en trop.

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges augmentent de 27,1% passant ainsi de 24,1 MMAD en 2018 à 30,7 MMAD en 2019, suite à la constatation d'une provision pour fraude clients de 5,5 MMAD.

Evolution des passifs divers entre 2019 et 2020

En 2020, les autres passifs enregistrent une hausse de 13,1% pour se chiffrer à 346,1 MMAD contre 306 MMAD en 2019, qui s'explique essentiellement par :

- ✓ La hausse des dettes envers l'Etat de +50%(+38 MMAD) ;
- ✓ Les comptes de régularisation ont connu une hausse de 23% (+25,5 MMAD).

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de plus de 100% passant ainsi de 30,7 MMAD en 2019 à 67,7 MMAD en 2020, variation due essentiellement à la comptabilisation de : provisions litige (4 MMAD), fraudes auto (4 MMAD), PRG pour risque crédit moratoire Covid (14 MMAD), dotations aux provisions pour risques futurs (6 MMAD), provision du don covid (8 MMAD).

VII.3.3.5. *Ressources de financement*

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM entre 2018 et 2020 :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 121 495	1 121 273	0,0%	1 257 181	12,1%
Résultat net de l'exercice	130 790	136 665	4,5%	35 362	-74,1%
FONDS PROPRES ET ASSIMILES (1)	**1 502 635**	**1 508 288**	**0,4%**	**1 542 893**	**2,3%**
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	699 943	215 776	-69,2%	719 971	>100%
Titres de créance émis	4 645 965	5 521 550	18,8%	4 965 632	-10,1%
ENDETTEMENT (2)	**5 345 908**	**5 737 326**	**7,3%**	**5 685 603**	**-0,9%**
RESSOURCE DE FINANCEMENT	**6 848 543**	**7 245 614**	**5,8%**	**7 228 496**	**-0,2%**

Source : EQDOM

Evolution des ressources de financement entre 2018 et 2019

A fin 2019, les ressources de financement ont atteint un montant de 7,2 milliards de dirhams soit une hausse de 5,8%.
Cette progression s'explique principalement par la hausse de l'endettement qui a connu une croissance de 7,3% en 2019 tirée par l'augmentation d'émissions de titres de créance suite à l'émission obligataire de 1 500 MMAD réalisée en novembre 2019.

Evolution des ressources de financement entre 2019 et 2020

A fin 2020, les ressources de financement ont légèrement baissé de 0,2% pour s'établir à 7,2 milliards de dirhams.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse du résultat net de l'exercice de 74,1% compensée par l'augmentation des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés de plus de 100%.

VII.3.3.6. *Rentabilité des fonds propres consolidés*

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2018-2020 :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Résultat net	130 790	136 665	4,5%	35 362	-74,1%
Fonds propres moyens (1)	1 372 361	1 371 734	0,0%	1 439 577	4,9%
ROE(2)	**9,5%**	**10,0%**	**+0,4 pts**	**2,5%**	**-7,5 pts**

Source : EQDOM
(1) Fonds propres moyens = (Fonds propres N + fonds propres (N-1) – Résultat net (N+ N-1)) / 2
(2) ROE = Résultat net / fonds propres moyens

Evolution du ROE entre 2018 et 2019

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une légère hausse entre 2018 et 2019, gagnant 0,5 pts pour s'établir à 10,0% en 2019 contre à 9,5% en 2018.

Evolution du ROE entre 2019 et 2020

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2019 et 2020, passant de 10% en 2019 à 2,5% en 2020, expliquée par la baisse du résultat net de 74,1%.

VII.3.3.7. *Rentabilité de l'actif consolidé*

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2018-2020 :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Résultat net	130 790	136 665	4,5%	35 362	-74,1%
Actif moyen(3)	7 127 959	7 393 374	3,7%	7 612 291	3,0%
ROA(4)	**1,83%**	**1,85%**	**+0,02 pts**	0,46%	-1,38 pts

Source : EQDOM
(3) Actif moyen = (Actif N + Actif N-1) / 2
(4) ROA = résultat net / actif moyen

Evolution du ROA entre 2018 et 2019

Le ROA consolidé d'EQDOM a enregistré une légère hausse en 2019, pour s'établir à 1,85% contre 1,83% l'année précédente, expliquée par une croissance du résultat net supérieure à celle de l'actif moyen (4,5% vs 3,7%).

Evolution du ROA entre 2019 et 2020

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse de 1,38pts entre 2019 et 2020, expliquée par une de baisse du résultat net de 74,1% s'affichant à 35,3 MMAD.

VII.3.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidés sur la période 2018-2020 :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 235 806	2 379 389	6,4%	2 112 537	-11,2%
Récupérations sur créances amorties	17 111	14 328	-16,3%	11 395	-20,5%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	282	194	-31,2%	335	72,6%
Charges d'exploitation bancaire versées	170 632	185 218	8,5%	170 057	-8,2%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0		0	
Charges générales d'exploitation versées	229 451	235 111	2,5%	225 525	-4,1%
Impôts sur les résultats versés	10 722	91 732	>100%	22 333	-75,7%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**1 842 394**	**1 881 850**	**2,1%**	**1 706 352**	**-9,3%**
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	28 926	-946	-103,3%	-141 760	>100%
Créances sur la clientèle[14]	-224 092	-622 407	177,7%	-129 330	-79,2%
Titres de transaction et de placement	0	0		0	
Autres actifs	37 613	160 849	327,6%	104 631	-35,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	86 243		122 865	42,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-70 748	-484 167	584,4%	504 195	>100%
Dépôts de la clientèle	0	0		0	
Titres de créance émis	247 447	875 585	253,8%	-555 918	-100%
Autres passifs	-1 720 445	-1 764 091	2,5%	-1 593 332	-9,7%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**-1 701 299**	**-1 748 934**	**2,8%**	**-1 688 649**	**-3,4%**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**141 095**	**132 916**	**-5,8%**	**17 703**	**-86,7%**
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	0
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 200	14 548	134,6%	17 658	21,4%
Intérêts perçus	0	0	0	0	0
Dividendes perçus	0	0	0	0	0
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-6 200**	**-14 548**	**134,6%**	**17 658**	**21,4%**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0	0	0
Emission de dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Emission d'actions	0	0	0	0	0
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0	0	0
Intérêts versés	0	0	0	0	0
Dividendes versés	135 291	130 281	-3,7%	0	-100%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**-135 291**	**-130 281**	**-3,7%**	**0**	**>100%**
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**-396**	**-11 913**	**2908,3%**	**45**	**>100%**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**12 851**	**12 455**	**-3,1%**	**542**	**-95,6%**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)	**12 455**	**542**	**-95,6%**	**587**	**8,3%**

Source : EQDOM

[14] Y compris les immobilisations données en crédit-bail

Evolution de la trésorerie entre 2018 et 2019

A fin 2019, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de 95,6% pour s'établir à 0,5 MMAD en 2019 contre 12,5 MMAD en 2018. Cette baisse s'explique notamment par les facteurs suivants :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 5,8% expliquée par la hausse plus importante du solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (+2,8%) par rapport à celle du flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges (+2,1%) ;
- La hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles de 134,6% passant de 6,2 MMAD en 2018 à 14,5 MMAD en 2019.

Evolution de la trésorerie entre 2019 et 2020

A fin 2020, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 8,3% pour s'établir à 587 kMAD contre 542 kMAD en 2019. Cette évolution s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 86,7% expliquée par une hausse supérieure à 100% des créances sur les établissements de crédit et assimilés et des dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement de 100% expliquée par la non distribution des dividendes ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 21,4% suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles de 17 658 kMAD.

VII.3.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2018	2019	Evol. 19/18	2020	Evol. 20/19
Engagements donnés	94 127	44 280	-53,0%	50 408	13,8%
Engagements reçus	3 144 445	2 673 286	-15,0%	2 655 618	-0,7%
Valeurs et suretés reçues en garantie	66 208	65 792	-0,6%	60 114	-8,6%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2018 et 2019

En 2019, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 53% par rapport à 2018 pour s'établir à 44,3 MMAD (contre 94,1 MMAD en 2018).

Les engagements reçus par EQDOM ont baissé de 15% par rapport à 2018 pour s'établir à 2 673,3 MMAD.

Les valeurs et suretés reçues en garantie s'élèvent à 65,8 MMAD en 2019 soit une baisse de 0,6% par rapport à 2018.

Evolution des engagements hors bilan entre 2019 et 2020

En 2020, les engagements donnés par EQDOM ont augmenté de près de 13,8% par rapport à 2019 pour s'établir à 50,4 MMAD (contre 44,3 MMAD en 2019).

Les engagements reçus par EQDOM ont légèrement baissé de 0,7% par rapport à 2019 pour s'établir à 2 655,6 MMAD.

Les valeurs et suretés reçues en garantie s'élèvent à 60,1 MMAD en 2020 soit une baisse de 8,6% par rapport à 2019.

VII.3.6. Règles de gestion

VII.3.6.1. *Ratio de solvabilité*

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

	2018	2019	2020
Ratio de solvabilité (consolidé)	14,0%	17,8%	20,07%
Ratio de solvabilité (social)	14,0%	17,8%	20,07%

Source : EQDOM
Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.
Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 20,07% à la fin de l'exercice 2020 contre 17,8% en 2019 et 14% en 2018.

VII.3.6.2. *Ratio Tier 1*

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

	2018	2019	2020
Ratio Tier One (consolidé)	14,0%	17,7%	19,6%
Ratio Tier One (social)	13,9%	17,7%	19,6%

Source : EQDOM
Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 19,6% à la fin de l'exercice 2020 contre 17,7% en 2019 et 14% en 2018.

VII.3.6.3. *Rapport prudentiel*

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/12/2020, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 36%.

Encours brut financier EQDOM au 31/12/2020 (en MMAD)	10 490
Encours BSF au 31/12/2020 (en MMAD)	3 790
Rapport prudentiel	**36%**

Source : EQDOM

VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2021

Le 1er trimestre 2021 s'inscrit dans une reprise de l'activité entamée en juin 2020. La production du T1 2021 progresse ainsi de +28% par rapport au trimestre précédent. Porté par un marché automobile dynamique, la production du crédit Automobile dépasse T1 2020 de +18% et compense en partie le repli à -23% du crédit personnel.

Les encours clients repartent à la hausse sur ce trimestre avec un écart favorable de +0,4% vs T4 2020.

Le PNB d'EQDOM s'établit en mars 2021 à 126 MMAD en nette progression de +12% vs T4 2020. Cette hausse suit à l'évolution de la production et des encours.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin mars	Fin mars	Fin mars 2021 Vs N-1	
En MMAD	2020	2021	Mt	%
PRODUCTION NETTE	693	627	-66	-10%
ENCOURS Clients Bruts	10 928	10 527	-401	-3,7%
ENCOURS de Refinancement	5 784	5 609	-175	-3%
PNB	129	126	-3	-2,3%

VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2021

Le 1er semestre 2021 s'inscrit dans la reprise de l'activité entamée depuis juin 2020. La production du 1er semestre 2021 progresse ainsi de +48% par rapport au 1er semestre 2020, fortement impacté par les mesures de confinement. Porté par un marché automobile dynamique, la production du crédit Automobile dépasse celle du 1er semestre 2020 de +86%. De son côté, le crédit personnel progresse de +28% par rapport à l'année dernière.

Les encours clients sont en hausse de 0,7% entre décembre 2020 et juin 2021.

Le PNB d'EQDOM s'établit à fin juin 2021 à 283 MMAD, en progression de +11% vs juin 2020, reflétant la bonne dynamique de la production et des encours.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin juin	Fin juin	Fin juin 2021 Vs N-1	
En MMAD	2020	2021	Mt	%
PRODUCTION NETTE	863	1 279	416	48%
ENCOURS Clients Bruts	10 576	10 568	-8	-0%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 479	5 930	451	8%
PNB	256	284	28	11%

Partie VIII. Prévisions

VIII.1. Stratégie de développement d'EQDOM

Les années 2021 et 2022 verront la poursuite de la politique de transformation d'EQDOM autour de 4 axes principaux :

1. **Le déploiement des stratégies de conquête de chacune des *Business Lines* :**

   - **Crédit personnel** :

- Accélérer le rythme de la reprise post-déconfinement.
- Capitaliser sur la forte dynamique commerciale impulsée sur le 2ème semestre 2018 et sur 2019 sur tous les produits et segments.
- Maximiser le potentiel de croissance sur chaque CSP et notamment l'offre prélèvement bancaire qui représente le segment le plus dynamique du marché. EQDOM mise sur la progression de sa production en prélèvement bancaire dans l'optique de suivre la tendance haussière du marché, attendue sur ce segment.
- Asseoir sa position de 1er partenaire des retraités.
- Réussir le déploiement national du projet 'Sogeconso'.
- Affiner la connaissance du marché et la segmentation des clients afin de proposer des offres plus adaptées aux besoins non couverts des marocains et passer d'une politique Pull à une politique Push.
- Recruter de nouveaux clients et les fidéliser.
- Lancement du canal digital en 2020 avec une nouvelle solution d'octroi de crédit en ligne qui propose un parcours client à distance, innovant et digitalisé.

   - **Automobile :**

- Rééquilibrer l'évolution du mix Automobile en faveur de l'Auto Classique plus rentable à moyen terme.
- Proposer des produits en LOA qui répondent aux besoins des consommateurs tout en assurant la rentabilité de cette activité.
- Développer le marché des généralistes Auto et celui du « non retail » (loueurs, transporteurs).
- Renforcer les partenariats existants et signer de nouveaux accords avec les concessionnaires premium comme généralistes.

2. **Poursuite de la nouvelle stratégie digitale :**

- Poursuite de la nouvelle feuille de route digitale. A ce stade, une 1ère version du site a été déployée avec octroi en ligne et espace connecté. D'autres modules se rajouteront par la suite tel que le SAV.
- Structuration de la data avec notamment la mise en place d'un Data Lake et de nouvelles capacités de *Business Intelligence*.
- Mise en place d'une architecture informatique Open Banking permettant l'acquisition de nouveaux clients sur de nouveaux canaux.

3. **Le déploiement de la transformation culturelle d'EQDOM :**

- Lancement d'un programme de transformation culturelle visant à obtenir l'adhésion de tous les collaborateurs au projet de transformation d'entreprise.
- Recrutements et montée en compétences des effectifs, notamment en remplacement par les départs en retraite.
- Lancement d'un programme d'accompagnement des collaborateurs avec des formations ciblées.
- Programme de mobilité interne pour permettre le développement des collaborateurs tout en optimisant la productivité.
- Poursuite de l'évolution des politiques d'évaluation et de rémunération visant un plus grand adossement à la performance.

- Instauration d'une rémunération variable spécifique aux commerciaux pour les inciter à atteindre les objectifs assignés.

4. Transformation industrielle

- Pilotage rapproché des coûts et de la qualité.
- Capitaliser sur les nouvelles technologies afin d'automatiser les process et améliorer leur efficience.

VIII.2. Prévisions d'EQDOM

Dans le cadre de la mise à jour relative à l'année 2019 et au 1er semestre 2020 du dossier d'information relatif au programme de BSF, EQDOM a établi des prévisions pour l'exercice 2020 relatives à son programme d'investissement.

Ce programme d'investissement vise à :

- Améliorer l'efficacité opérationnelle et l'automatisation des traitements.
- Renforcer la sécurité des systèmes et procédures

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des agrégats 2020 réalisés et prévisionnels tels que présentés par EQDOM dans son précédent document de référence :

En KMAD	2020R (réalisé)	2020P (prévisionnel)	Var 20R/20P
Investissement IT	16 821	11 610	45%
Autres investissements*	837	2 200	-62%
Total	**17 658**	**13 810**	**28%**

Source : EQDOM
(*) comprennent les investissement d'aménagement des agences

L'enveloppe allouée aux CAPEX IT 2020 a été revue à la hausse suite aux investissements conséquents sur le digital, la data, l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des process. Cette hausse est compensée en partie par la baisse de l'enveloppe des autres investissements qui affiche un retrait de -62%.

Partie IX. Faits exceptionnels

En 2019, la production LOA est marquée par l'arrêt des offres crédit gratuit (suite à la décision de BAM) et se replie de 24% comparé à 2018. En revanche, le taux de rentabilité de ce produit s'améliore de 232 bps comparé à 2018.

En 2020, la pandémie COVID-19 marque une rupture avec le début du 1er trimestre 2020. A cette occasion, EQDOM a déployé son Plan de Continuité de l'Activité et a mis en place un dispositif strict de mesures préventives au niveau du siège et des agences. EQDOM s'est aussi attelée à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement de 10 606 demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire, ce qui représente 933 MMAD d'encours (9% de l'encours brut total).

En termes d'impacts sur l'activité, la production d'EQDOM a baissé de 24% comparé à 2019. Le PNB est quant à lui en retrait de 9% par rapport à 2019. Le Coût Net du Risque est en hausse à 145,8 MMAD en 2020 vs 72,2 MMAD en 2019, fortement impacté par la crise sanitaire actuelle.

A titre préventif, et selon les recommandations des CAC, EQDOM a comptabilisé une Provision pour Risques Généraux de 14 MMAD pour couvrir le risque crédit d'une éventuelle dégradation du portefeuille client suite aux effets de la crise.

Enfin, EQDOM a contribué à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de Mars au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie.

Partie X. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

Partie XI. Facteurs de risque

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

XI.1. Risque Client

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

SEGMENT DES CLIENTS CONVENTIONNES

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi, pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires.

Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

SEGMENT DES FONCTIONNAIRES ET RETRAITES

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est constaté de moins en moins.

SEGMENT DES CLIENTS DIRECTS (NON CONVENTIONNES ET NON FONCTIONNAIRES)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière graduelle et calculée, dans ce sens, et grâce une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit.

XI.2. Risque lie à l'évolution du TMIC

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

XI.3. Risque de taux

A l'instar de tous les établissements financiers, la société EQDOM est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter aux fluctuations du taux d'intérêt grâce à la diversification de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission de BSF et d'emprunt obligataire.

XI.4. Risque d'exploitation

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Elle dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste en la mise en place d'une plate-forme informatique de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

Dans le contexte de la crise covid-19, la cellule de crise EQDOM a été activée le 02-03-2020 donnant lieu au déploiement des actions suivantes :

- Dotation des collaborateurs de PC portables équipés en VPN,
- Adoption du mode de travail (Télétravail) et réaménagement des horaires de travail,
- Prise en charge des frais de dépistage des collaborateurs,
- Renforcement des mesures sanitaires (nettoyage et désinfection des locaux du siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro alcoolique pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et de distanciation,
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité (Communiqués de la Direction Générale).

Par ailleurs, le dispositif de PCA a connu certaines évolutions en 2020, notamment sur les aspects suivants :

- Les travaux de la revue documentaire PCA/GC pour l'exercice 2020 ont été réalisés.
- Pour maintenir le dispositif PCA /GC en conditions opérationnelles, un nouveau calendrier des tests a été mis en place.

XI.5. Risque opérationnel

EQDOM maintient son dispositif de gestion des risques par l'amélioration des procédures de collecte des pertes opérationnelles et la mise en place de la démarche d'auto évaluation des risques et des contrôles (RCSA) et la Surveillance Permanente (SP) ainsi que le respect des procédures d'octroi de crédits.

EQDOM a procédé à la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques opérationnels. Ce dispositif consiste en :

- Mise en place de procédures régissant la gestion des risques opérationnel, les Contrôles opérationnels la lutte contre la fraude externe et la collecte des Pertes opérationnelles,
- Mise en place d'un comité fraudes à fréquence trimestrielle ayant pour principale mission l'analyse des modes opératoires utilisés par les fraudeurs ainsi que la mise en place des actions de correction adaptées ;
- Déclaration des fraudes et des pertes opérationnelles, contrôle d'exhaustivité et suivi de la mise en œuvre des actions de correction ;
- Suivi des indicateurs de risque ;
- Auto évaluation des risques et des contrôles ;
- Reporting périodiques sur les indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs concernés notamment les chargés de clientèle.

Il est à préciser que certains cas de fraude ont eu lieu dans le passé mais les risques y afférent restent maitrisés.

XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par le Département financier, du reporting trimestriel, destiné à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de limites internes en matière de risque global de taux et de liquidité « seuil de sensibilité ». Ce seuil correspond à l'impact qu'aurait la fluctuation des taux du marché de 1% sur le compte de résultat de la société. Ce seuil est suivi par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc…), toutefois, grâce à un son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différents instances de supervision notamment Groupe, EQDOM est en mesure de faire face à ce type de risque, et arrive ainsi à les éviter ou à limiter leurs impacts.

XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires

S'agissant de l'un des segments les moins risqués en termes d'octroi de crédit, il est observé une relative concentration des crédits dans ce segment chez l'ensemble des acteurs du marché.

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maitrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit.

XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant en un suivi rapproché des demandes de délivrance des notices RPA afin de contrecarrer au maximum les départs.

XI.10. Risque lié à la pandémie du COVID

La crise sanitaire que traverse le monde actuellement pourrait continuer à avoir des effets négatifs sur l'activité et le coût du risque d'EQDOM durant l'année 2021.

Face à ce risque, les mesures entreprise par la société s'articulent comme suit :

Depuis l'apparition du premier cas de contamination du virus Covid 19 au Maroc le 02-03-2020, la cellule de crise EQDOM a été activée par le Directeur de Crise afin de mettre en place les actions préventives et de sécurité nécessaires pour protéger les collaborateurs et assurer la continuité d'activité dans les meilleures conditions, notamment :

- Mise en place des mesures sanitaires et d'hygiène (nettoyage et désinfection des locaux siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro-acholique, pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et distanciation (installation de plexigass, marquage au sol, etc.),
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité et de prévention (affichages, communiqués réguliers de la Direction Générale dans ce sens),
- Réorganisation du mode de travail et réaménagement des horaires,
- Prise en compte des mesures Groupe et coordination pays (limitation des déplacements et regroupement),
- Dotation des acteurs PCA de la solution VPN pour assurer la continuité d'activité vitales et critiques,

En plus de mesures citées ci-haut, une série d'actions et recommandations préconisées par les autorités compétentes a été mise en place lors de la phase de déconfinement renforçant ce dispositif visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans les lieux de travail (protocole de gestion de risque de contamination).

EQDOM s'est aussi attelée à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement de 10 606 demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire, ce qui représente 933 MMAD d'encours (9% de l'encours brut total).

Les difficultés à exercer le recouvrement pendant le confinement et le gel de l'appareil judiciaire ont cependant impacté le Coût Net du Risque. De même les sorties de moratoire dans un contexte de persistance de la crise sanitaire ont entrainé une dégradation des encours.
A titre préventif, et selon les recommandations des CACs, EQDOM a comptabilisé fin 2020 une PRG de 14 MMAD pour couvrir le risque crédit d'une éventuelle dégradation du portefeuille client suite aux effets de la crise.

EQDOM continue d'adapter son dispositif de gestion des risques en mettant en place une approche prospective sectorielle permettant d'identifier les secteurs en difficultés ou présentant des vulnérabilités. EQDOM accentue également accentue ses efforts sur le recouvrement.

Partie XII. Annexes

Statuts

https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_176.pdf

Rapport de notation

https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263#ratings

Rapports généraux des commissaires aux comptes et ETICs cachetés

Comptes consolidés :

- **2020 :** https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_253.pdf
- **2018 :** https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_183.pdf

Comptes sociaux :

- **2020 :** https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_254.pdf
- **2018 :** https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_172.pdf

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

- **2018 :** https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_169.pdf

Rapport financier annuel

- **2020 :** https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_245.pdf
- **2019 :** https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_213.pdf

Rapports de gestion

- **2018 :** https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_173.pdf

Communication financière

- **2021 :**
  - https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_248.pdf
  - https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_252.pdf
- **2020 :**
  - https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_242.pdf
  - https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_243.pdf
  - https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_241.pdf
- **2019 :**
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_209.pdf
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_210.pdf
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_208.pdf
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_207.pdf
- **2018 :**
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_147.pdf
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_148.pdf
  - https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_150.pdf

Communiqués de presse

- https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_212.pdf
- https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_211.pdf
- https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_220.pdf
- https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_218.pdf
- https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_227.pdf